



Pierre PARADIS

À CAUSE DE LA GRÈVE AUX POSTES 6,563 ASSISTÉS RAYÉS DES LISTES

♦ La dernière grève des postes aura fait épargner au gouvernement \$2,250,854 en prestations d'aide sociale.

par Michel DAVID

Le ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, M. Pierre Paradis, a indiqué, hier, que

6,563 chèques sur un total de 370,360 émis au cours du mois de juillet n'ont pas été réclamés. Ils ont conséquemment été annulés et leurs destinataires perdront leur droit à l'aide sociale.

Ces annulations représentent 1,77 pour cent de tous les chèques émis et pourraient toucher jusqu'à 10,000 assistés sociaux.

M. Paradis y voit la preuve que la fraude à l'aide sociale est encore plus répandue que ne l'avaient d'abord révélé les visites à domicile des boubou-macoutes. A la suite de ces visites, le taux d'abus avait été estimé entre 16 et 24 pour 100.

Au cours des prochains se-

Lire A-2, ASSISTÉS

TABLOID SPORT



Dennis MARTINEZ

RIEN DE MOINS QU'UN CIRCUIT

♦ Andres Galarrraga a donné le match et la série aux Expos, contre les Cards hier, en canonnant un circuit après deux retraits et deux prises, en 13e manche. Le partant Dennis Martinez a une fois de plus bien lancé.

PAGES 2 ET 3

Recycler son papier journal, c'est ménager sa forêt!
LE SOLEIL

LE SOLEIL

EN PREMIÈRE
Collections
automobiles 88



CREATIONS SUZANNE inc.

869, rue Saint-Jean 529-9757

JEUDI 6 AOÛT 1987
QUÉBEC, 91e année, no 216

54 pages, 3 cahiers + 1 tabloïd

Livraison à domicile (7 jours) 2,75\$

35¢

iles de la Madeleine-Gaspé-Rivière-au-Renard-Perce-Abitibi 50¢



La Soieil, Jacques Bousquet

SUR LES LIEUX
DE L'HISTOIRE

JONCTION SILLERY LA PETITE GARE DES TRAMWAYS D'ANTAN

♦ Ce n'est pas un monument historique à proprement parler mais la Jonction Sillery n'en demeure pas moins un lieu de l'histoire plus récente de Québec, celle des tramways, des attentes, des correspondances... L'archiviste Clément T. Dussault la raconte à Monique Duval.

NOS INFORMATIONS, PAGE B-1

PARC DE LA GASPÉSIE SAVOIE OUVRE LE DOSSIER PROSPECTION

♦ La possibilité de rouvrir le parc de la Gaspésie à la prospection minière sera examinée cet automne par trois ministres du gouvernement libéral de Robert Bourassa.

par Michel CORBEIL

Le ministre québécois délégué aux Mines, M. Raymond Savoie, a fourni

cette indication au SOLEIL au sujet du secteur qui a acquis une vocation de conservation stricte de son environnement en novembre 1981. Conscient de la délicatesse du sujet, il a insisté qu'aucune décision n'est prise en ce sens et qu'il s'agit d'étudier cette perspective.

Interrogé sur l'idée de permettre à nouveau les recherches minières dans le parc puisque la Gaspésie a bénéficié de façon marginale de l'actuel « boom » minier, M. Savoie a répondu que « je n'ai pas d'objection à cela. Si on pouvait trouver une façon d'accommoder les intérêts des écologistes et ceux de l'économie et de l'industrie minière, ce serait l'idéal.

« Sans dire que je veux rouvrir le parc, ce qui n'est pas de mon autorité, je vais m'asseoir avec mes collègues concernés par le sujet », soit le ministre de l'Environnement, M. Clifford Lincoln, et le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Yvon Picotte. La rencontre devrait avoir lieu en septembre.

« Si les indications sont alors valables, je vais rencontrer les interve-

Lire A-2, GASPÉSIE



Le parc de la Gaspésie, des ressources minières inexploitées que convoient des prospecteurs, au grand dam des écologistes.

ECONOMIE



L'hélicoptère EH-101, choix du Canada.

LES HÉLICOPTÈRES FEU VERT AU EH-101 EUROPÉEN

♦ Bonne nouvelle pour les sociétés Bell Textron, Paramax et Marconi de Montréal: Ottawa choisit le EH-101 anglo-italien, un programme auquel elles sont associées, pour renouveler sa flotte d'hélicoptères de combat. Une affaire de \$2 milliards qui profitera au Québec.

LES DÉTAILS, PAGE C-1

METEO



Beau mais frais aujourd'hui et demain. Maximum de 22 degrés, par grand soleil.

Détails, page C-5

POUR CHRISTIAN CHALIFOUR PLUS DE PEUR QUE DE MAL...

♦ A 12 ans, Christian Chalifour a ameuté bien du monde, lorsqu'il s'est égaré en forêt, près de Duchesnay. 650 militaires, des hélicoptères, un chien pisteur ont participé aux recherches qui ont permis de le retracer, après une douzaine d'heures. Régys Caron raconte.

LES DÉTAILS, PAGE A-3



Richard Chalifour et son fils Christian au terme d'une mésaventure qui fit plus de peur que de mal.

LES ACCUSÉS DE LA CSN

HENRY ET THÉRIAULT DEMEURENT LIBRES, FAUTE DE DÉCISION



Gérard THÉRIAULT

♦ Les conseillers de la CSN Arsène Henry et Gérard Thériault sont toujours en liberté, le juge Jean Bienvenue ayant annoncé hier qu'il rendrait un jugement écrit, à une date encore indéterminée, au sujet de la requête de la Couronne qui voulait voir révoquer leur libération sous caution.



Arsène HENRY

SOMMAIRE

Alain Bouchard.....	A-3
Annonces classées.....	C-5 à C-12
Arts.....	B-9 à B-12
Bridge.....	C-9
Crayons de soleil.....	B-6
Décès.....	C-13
Economie.....	C-1 à C-4
Éditorial.....	B-4
Horoscope.....	C-9
Monde.....	B-5 et B-7
Mots croisés.....	C-6
Mot mystère.....	C-7
Où aller à Québec.....	B-10
Patron.....	C-11
Région.....	B-2 et B-3
Roman.....	C-6

Ouverture des assises Québec-municipalités

Les déplacements fiscaux au coeur du débat

Il faut nécessairement trouver une solution rapide au problème des déplacements fiscaux qui ont entraîné des hausses farineuses du compte de taxes des propriétaires de résidences dans la région montréalaise, au cours des derniers mois. Mais, toute solution envisagée devra respecter les principes qui ont guidé la réforme de la fiscalité municipale.

par Pierre MARTEL

C'est ce qu'il faut retenir des discours prononcés, hier, à l'ouverture, dans la capitale, des assises Québec-municipalités, par le ministre des Affaires municipales, M. André Bourbeau, et les présidents de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), M. Jean Pelletier, et de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec (UMRCQ), M. Roger Nicolet.

Le problème des déplacements fiscaux et l'avenir des municipalités régionales de comtés (MRC) sont les deux principaux thèmes qui doivent

être abordés aux cours des délibérations entreprises hier et qui doivent prendre fin aujourd'hui.

Pour les profanes, soulignons que le phénomène des déplacements fiscaux peut s'expliquer ainsi : au cours des dernières années, tout particulièrement sur l'île de Montréal, en raison de la vigueur du marché immobilier, l'évaluation des propriétés résidentielles s'est accru beaucoup plus rapidement que celle des propriétés industrielles et commerciales. Ceci a entraîné un déplacement du fardeau fiscal vers les propriétaires de maisons qui, dans certains cas, ont subi des hausses de 60 pour 100 de leurs comptes de taxes sans que la qualité des services municipaux soit accrue.

Rapport

Face à ce problème aigu, le ministre des Affaires municipales et les élus municipaux ont mis sur pied un comité technique pour étudier les solutions à apporter. Les recommandations de ce comité seront vraisemblablement le principal su-

jet de discussion durant les assises.

Essentiellement, le comité propose l'adoption, dès 1988, d'une mesure visant à plafonner l'augmentation de la valeur foncière des immeubles au-delà d'un pourcentage dépassant l'augmentation de l'ensemble du rôle de la municipalité.

Dans son discours, le ministre Bourbeau ne s'est pas commis sur cette question. Il s'est limité à déclarer que deux orientations devront être prises sur cette question au cours des assises. Il espère que les interlocuteurs pourront faire consensus.

« Nous avons deux orientations à prendre. D'abord, quel type de mesure doit-on adopter pour 1988 et ensuite quels objectifs et quel mandat devons-nous donner au comité technique? », a-t-il dit.

Pour sa part, le président de l'UMRCQ, tout en se disant prêt à appuyer des mesures susceptibles d'aider les contribuables montréalais, souligne que celles-ci ne devront cependant pas créer, par débordement, des problèmes pour les autres municipalités.

Quant au président de l'UMQ et maire de Québec, il a rappelé qu'il est primordial de réaffirmer, au cours des assises, le bien-fondé des

principes de base qui constituent le régime fiscal actuel. Principes qui,

entre autres, s'inspirent de la primauté du citoyen et qui ont pour

but d'enrayer toute discrimination entre les contribuables. ●



Les maires de Québec et Montréal, Jean Pelletier et Jean Doré, ont été des auditeurs attentifs au discours prononcé par le ministre des Affaires municipales du Québec, M. André Bourbeau, lors de l'ouverture, hier, des assises Québec-municipalités.

GASPÉSIE

(suite de la première page)

nants régionaux. Car le milieu devra démontrer clairement qu'elle soutient l'option de permettre le retour de telles activités dans ce secteur.

Le débat écologie-économie

« Je vais travailler très fort sur ce dossier, a annoncé le député-ministre d'Abitibi-Est. La Gaspésie est très pauvre et elle compte un fort pourcentage de chômeurs et d'assistés. Il faut tâcher de faire quelque chose. »

Le malheur des Gaspésiens, dans ce cas, c'est que les indices minéralogiques les plus encourageants se trouvent au coeur du parc voué à la préservation intégrale de ses beautés naturelles. « Le parc couvre l'étendue la plus riche en minerais de toute la péninsule, à l'exception de Murdochville... peut-être. Car il y a une plus grande variété de minerais dans le parc. »

Le ministre a mis en garde de ne pas interpréter de façon intempestive ses propos, conscient de toucher à un dossier pouvant susciter les passions entre des groupes voués à la protection du territoire et d'autres préoccupés d'économie. « Nous ne voulons pas détruire un héritage ou un centre écologique. Mais il faut stimuler l'activité économique. » Une mine à ciel ouvert, peut être perçue comme une plaie, a-t-il aussi dit. Mais, « une mine souterraine est peu visible ».

Dossiers à réactiver

Ce genre d'arguments pourrait aider à ressusciter de vieux dossiers, telle l'idée d'exploiter le gisement d'olivine, situé sous le mont Olivine. En 1985, le rapport des géologues résidents du gouvernement fait d'ailleurs état que la compagnie américaine, qui détient les droits, a réitéré la demande d'exclure du parc le filon.

L'Association des prospecteurs du Québec et l'Association des mines et métaux ont commenté avec retenue la perspective d'une reprise de travaux de prospection. « C'est toujours délicat, a admis M. Régis Labeaume, président du premier organisme et aussi président de la société minière Mazarin. C'est le difficile voisinage entre le minier et le plein air. Mais l'industrie est capable d'aller dans un parc et de bien se comporter », ajoutant que l'accord du milieu est indispensable.

Le directeur général du regroupement des mines, M. Claude Drouin, a tenu le même langage. « Ce serait le « fun » de rouvrir le parc. Mais c'est un coin difficile à travailler par sa géologie et ses voies d'accès, a-t-il prévenu. Nous serions évidemment d'accord pour respecter des normes: par exemple, des conditions spéciales pour les voies d'accès. L'industrie veut respecter les normes comme elle veut être respecté. » ●

LE SOMMET DES PAYS FRANCOPHONES

L'Institut canadien chargé du volet culturel de l'événement

◆ Dans le cadre du Sommet francophone, qui se tiendra à Québec du 2 au 4 septembre, le ministre des Relations internationales a versé à l'Institut canadien de Québec une subvention de \$15 500 pour la réalisation de trois expositions, d'un événement littéraire et d'un volet théâtre, le tout orienté sur la francophonie.

par Johanne ROY

Une exposition intitulée *Objets traditionnels et design des peuples francophones*, réunissant une centaine d'oeuvres reliées à plusieurs aspects de l'art et des métiers d'art, se poursuit jusqu'au 7 septembre, à bibliothèque Gabrielle-Roy.

Cette exposition, réalisée en collaboration avec le Service des loisirs et des parcs de la ville de Québec, a notamment été rendue possible grâce à l'appui de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT).

L'exposition comporte une collection d'oeuvres provenant de plusieurs pays d'Afrique, dont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Gabon et le Tchad, d'Amérique du Nord et de certains pays d'Europe.

On y présente des matériaux, des styles et des techniques différentes. Sont entre autres exposés, des tapisseries de Thies aux couleurs flamboyantes; des masques de bois, de cuivre, de bronze; des

objets utilitaires travaillés dans divers matériaux... Bref, un tour d'horizon de l'art et des traditions dans la francophonie.

À l'intérieur d'une deuxième exposition, différentes ethnies esquissent un portrait du Québec par le biais de tableaux et de photographies.

Une exposition sur le Canada français au manège militaire

◆ Dans le cadre du Sommet de Québec, une exposition intitulée *Le Carrefour* se tiendra au manège militaire. Il s'agit d'une initiative fédérale-provinciale visant à présenter par l'entremise de pièces et de photographies, le savoir-faire du Canada français dans des secteurs définis par le Québec lors du Sommet de Paris.

par Johanne ROY

Les avenues proposées par le gouvernement québécois concernent l'énergie, les industries, la langue, l'agriculture, le secteur culture-communications et celui du développement technique et de la recherche scientifique.

Le Québec mon nouveau pays a été réalisée en collaboration avec le COFI (Centre d'orientation et de formation des immigrants) et se déroule jusqu'au 14 septembre à la succursale Saint-Jean-Baptiste de la bibliothèque centrale.

Du 26 août au 8 septembre, à la bibliothèque Gabrielle-Roy, se

tiendra l'événement *Tonalité des écrivains*, comprenant trois modules de 10 téléphones permettant au visiteur d'écouter des messages d'écrivains québécois, européens et africains d'expression française.

À compter du 25 août et pour une quinzaine de jours, la salle de l'Institut accueillera un autre événement littéraire axé notamment sur une journée-conférence, à l'ouverture, ayant pour thème *Écrire aujourd'hui en français* et réunissant plusieurs conférenciers issus de pays francophones.

L'univers de la littérature francophone reçoit l'appui de la SIDAC du Vieux-Québec, dont un porte-parole refusait, hier, de dévoiler d'autres détails avant l'annonce officielle de la tenue de l'événement, le 13 août.

En ce qui regarde le volet théâtre mis de l'avant par l'Institut canadien, toujours dans le cadre du Sommet de Québec, il prendra forme entre le 31 août et le 5 septembre, à la bibliothèque Gabrielle-Roy.

Le Centre international de théâtre de langue française, établi en France, y présentera une pièce du Mali, *Zinimo-Zinimo-Zi* et une autre du Sénégal *La fille des dieux*.

Parallèlement à cela, viendra se greffer une série de quatre ou cinq spectacles de lecture, à l'implanthéâtre, rassemblant des participants de pays francophones. ●

SONDAGE GALLUP

23% des Canadiens ont eu connaissance d'un ou plusieurs cas de femmes battues

◆ Environ un Canadien sur cinq connaît dans son entourage un ou plusieurs cas de femmes battues.

À l'échelle nationale, 23 pour 100 sont au courant de ce problème d'ordre conjugal, comparativement à 16 pour 100 qui connaissent des cas d'enfants victimes de mauvais traitements, comme l'indiquait un récent sondage Gallup.

Un nombre relativement plus élevé de femmes que d'hommes sont conscients de ce phénomène. Il en va de même pour les personnes dont le niveau de scolarité est plus élevé.

La question posée était la suivante : « Connaissez-vous personnellement des cas sérieux où des femmes sont maltraitées par leurs conjoints - c'est-à-dire, non pas un cas relaté dans les journaux ou à la télévision - mais qui se serait produit chez quelqu'un que vous connaissez ou qui habite dans votre voisinage? »

	Pourcentage de gens au courant des femmes battues
NATIONAL	23%
Selon les régions :	
Atlantique	25
Québec	18
Ontario	24
Prairies	28
Col.-Brit.	24
Selon le sexe :	
Homme	20
Femme	26
Selon l'âge :	
18-29 ans	32
30-49 ans	25
50 ans et plus	12
Selon le revenu annuel :	
\$20,000 ou moins	29
\$20,000-\$39,999	20
\$40,000 et plus	23
Selon le niveau de scolarité :	
Primaire	14
Secondaire	24
Universitaire	27

Les résultats du sondage proviennent d'entrevues menées entre les 8 et 11 juillet auprès de 1,034 personnes âgées de 18 ans et plus. Cet échantillonnage est précis à quatre pour 100 près, 19 fois sur 20. ●

La télédiffusion des images du sommet sera confiée à une filiale de CFCF

◆ Une soixantaine de techniciens des Productions Champlain — propriété de la station montréalaise CFCF — seront affectés à la télédiffusion au pays et dans le monde des images du Sommet des pays francophones, qui se tiendra à Québec du 2 au 4 septembre. C'est ce diffuseur qui alimentera les réseaux de télévision en images et en son pour leurs bulletins de nouvelles et émissions spéciales concernant ce sommet.

par Normand PROVENCHER

C'est à la suite d'un appel d'offres, en avril, que cette compagnie de production avait obtenu le contrat de télédiffusion, au coût de \$570 000, de cet événement qui réunira une quarantaine de chefs d'Etat et de gouvernement ayant en commun l'usage du français.

« Les Productions Champlain s'occupent de fournir aux télévi-

sions nationales et internationales toutes les images du sommet », explique M. Maurice Godin, coordonnateur aux médias et aux informations pour le Sommet de Québec, ajoutant que les principaux télédiffuseurs du pays devraient présenter en direct les faits saillants du sommet.

À Radio-Canada, un porte-parole du département des émissions spéciales, Gilles Thibault, a expliqué que la société d'Etat diffuserait en direct la cérémonie d'accueil, à la place Georges-V, le

1er septembre; la cérémonie d'ouverture, au Grand Théâtre, le 2 septembre; la cérémonie de clôture, au Salon rouge de l'Assemblée nationale et la conférence de presse finale au Centre municipal des congrès, le 4 septembre.

Entre 500 et 600 journalistes sont attendus dans la Vieille Capitale pour la tenue de ce deuxième Sommet des pays francophones. ●



L'ambassadeur canadien en France, Lucien Bouchard.



Le délégué général du Québec à Paris, Jean-Louis-Roy.

Les organisateurs Roy et Bouchard sont en ville

◆ L'ambassadeur canadien en France, M. Lucien Bouchard, et le délégué général du Québec à Paris, M. Jean-Louis Roy, sont arrivés à Québec, en début de semaine, afin de participer aux dernières réunions préparatoires en vue du Sommet des pays francophones.

Respectivement président et vice-président du comité organisateur de cet événement qui se déroulera dans moins d'un mois, MM. Bouchard et Roy feront la na-

vette entre la capitale et Montréal pour régler les différents dossiers inhérents à la venue d'une quarantaine de délégations internationales.

En ce moment, une centaine de fonctionnaires travaillent activement à l'organisation de cette « deuxième conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français ». La première rencontre avait eu lieu l'année dernière, à Paris. ●

ASSISTÉS

(suite de la première page)

maines, tous les destinataires des chèques non réclamés seront contactés personnellement, par lettre et par téléphone, pour s'assurer qu'ils étaient au courant de leur obligation d'aller réclamer leur chèque aux bureaux de Travail-Québec et qu'ils expliquent pourquoi ils ne l'ont pas fait.

S'il y a eu erreur, les benefi-

ciaires seront réintégrés dans leurs droits. Mais s'il apparaît qu'ils n'avaient pas droit à l'aide sociale, une enquête sera menée pour vérifier depuis combien de temps il y a eu fraude. Les contrevenants pourraient alors être tenus de rembourser l'Etat.

C'est dans la grande région de Montréal que le taux d'annulation moyen est le plus élevé, soit 2 pour

cent. Dans l'Est du Québec, le taux moyen est de 1,41 pour cent, avec un minimum de 1,10 dans le Bas-Saint-Laurent et un maximum de 2,34 sur la Côte-nord.

À Québec même, le taux est de 1,54 pour 100, ce qui représente 517 chèques. Sur la Rive-sud, le taux est de 1,14 pour cent, soit 189 chèques. ●

LOTÉRIES

6/49
17-29-32-41-42-43
(complémentaire)
37

LA QUOTIDIENNE
tirage du 5 juillet
6-2-5
7-3-1-7



ALAIN BOUCHARD

Coup de pied au cul

« J'attends toujours ma lettre. Oui, je suis supposé recevoir une lettre de la CSN pour réclamer ma solidarité, dans l'affaire du Manoir Richelieu.

C'est Jean Paré qui dit ça, dans L'Actualité. En plein éditorial. « Au lendemain de l'arrestation de permanents syndicaux soupçonnés d'avoir voulu dynamiter un patron récalcitrant, écrit-il, la Fédération nationale des communications (CSN) a expédié une lettre à ses centaines de membres journalistes (...) pour demander leur solidarité.

Et sur les pointillés entre parenthèses, il glisse ceci : « car on ne sait pas assez que la seule vraie concentration est celle de la CSN, qui règne dans les salles de rédaction de tous les grands quotidiens sauf deux et des stations de télévision et de radio ».

De la FNC (Fédération nationale des communications) à la CSN, il n'y a organiquement qu'un pas, celui de l'affiliation. Mais quand la FNC envoie une lettre à ses membres, ce n'est pas pour autant la CSN qui agit. C'est-à-dire pas la CSN dans le sens de Gérard Larose, pas la CSN dans le sens de l'énorme complot syndical qui fait « freaker » monsieur Paré. Ce serait comme de dire que c'est McLean Hunter Limitée (propriétaire de L'Actualité), du président du conseil, Donald G. Campbell, et du président-directeur général, Ronald W. Osborne, qui écrit que « la CSN apparaît moins comme un grand syndicat que comme un parti politique (...) », quand c'est Jean Paré qui l'écrit.

Et la fameuse lettre en question n'a jamais été envoyée aux centaines de journalistes membres de la FNC. Elle l'a été aux comités exécutifs des syndicats membres. Ce qui était déjà très olé olé Mais ce qui n'est pas tout à fait la même chose qu'une lettre envoyée personnellement à chacun des centaines de journalistes concernés. Entre ça et crier à la dictée, me semble que...

Une dernière petite chose : est-ce que le conflit du Manoir Richelieu est, oui ou non, une grosse affaire? Dans le même éditorial, monsieur Paré parle d'un « conflit mineur dans un hôtel de campagne », et dans son Carnet de l'éditeur, il explique que L'Actualité a décidé de faire le portrait de Raymond Malenfant parce que, entre autres choses, ce conflit « marque probablement un tournant dans la vie politique québécoise ».

Grain de sel

Les p'tits coups de pied au cul peuvent faire bien plaisir, surtout à quelqu'un qui nous en donne au moins un gros par mois. Mais rien n'empêche que, dans cet éditorial, Jean Paré soulève une question fort pertinente : l'affiliation de journalistes à des centrales syndicales dont ils ont à couvrir l'activité.

Il y a très longtemps que je suis abonné à L'Actualité, ce n'est pas la première fois que j'y vois son directeur griffer les journalistes syndiqués. Comme tous les syndiqués en général, d'ailleurs. Et il a bien le droit.

Je vous racontais, il n'y a pas si longtemps, l'espece d'abasourdissement qui nous frappait, à la rédaction du SOLEIL, en apprenant les accusations de dynamitage relatives à l'affaire du Manoir. Comme je vous avais décrit, aussi, le curieux malaise de se retrouver, comme journaliste syndiqué, au cœur d'une tourmente où se heurtaient policiers et syndicats, au cœur d'un orage social déclenché par le percutant cliché du photographe Benoit Gariépy (Journal de Québec) montrant la prise de tête policière qui a tué le manifestant Gaston Harvey.

Le journaliste a non seulement des émotions. Il peut aussi être parent, propriétaire ou locataire, électeur, malade ou en bonne santé, patron ou employé et, aussi, syndiqué. Est-ce qu'il aura automatiquement tous ces points de vue en même temps? A un, probablement pas. Mais à plusieurs, j'imagine que oui.

Le syndicat, bien sûr que ça peut être un bon moyen de s'asseoir sur son cul à attendre la paye et la retraite. Mais pour plein de journalistes, ça peut aussi être une bonne façon de pouvoir dire les choses sans avoir peur d'être tassé dans le coin, parce que le propriétaire de son journal voit la vie autrement ou parce que ce dernier a des chums à la Chambre de commerce qui trouvent ses écrits bien polis et bien achalants.

Les journalistes syndiqués doivent être pris avec un grain de sel, quand ils vous parlent de relations patronales-syndicales? Possible. Mais davantage que les journalistes patrons? Comme Jean Paré?

Faudrait qu'on m'explique bien tranquillement et bien longtemps.

Travailleur enseveli dans une tranchée

La cour impose une amende de \$20,000 à la ville de Beauport

La municipalité de Beauport du travail, relativement à l'accident de travail qui a causé la mort de M. René Drouin, le 23 juillet 1986. L'homme de 62 ans est mort enseveli dans une tranchée alors qu'il travaillait à la pose d'une conduite d'égout.

Joint à son domicile en fin de journée, hier, le maire de Beauport, M. Lucien Gauthier, a confié que sa municipalité prenait maintenant ses précautions, avant d'envoyer ses hommes dans une tranchée.



Au lendemain de l'accident, en juillet 1986, M. Robert Dupont, contremaître à l'emploi de la ville de Beauport, avait confié au SOLEIL que la municipalité s'attendait à être blâmée pour la mort de M. René Drouin, enseveli dans cette tranchée alors qu'il travaillait à la pose d'une conduite d'égout.

par Régys CARON

Le juge Gilles Plante, du tribunal du travail, a rendu sa décision sur le banc, mardi, après avoir entendu les plaidoyers des représentants de la municipalité de Beauport et de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). La partie défenderesse (Beauport) a plaidé coupable. Elle était accusée de ne pas avoir observé toutes les règles de sécurité prescrites par la Loi sur la santé et la sécurité du travail, pour l'exécution de travaux d'excavation.

L'amende de \$20,000 constitue la sanction la plus sévère pour les employeurs qui se voient condamnés pour avoir mis la vie de leurs travailleurs en danger. Le minimum prescrit est de \$5,000. Au lendemain de l'accident, en juillet 1986, M. Robert Dupont, contremaître à l'emploi de la ville de Beauport, avait confié au SOLEIL que la municipalité s'attendait à être blâmée pour la mort de M. René Drouin. M. Dupont admettait, du même souffle, qu'aucun plan de travail ni analyse du sol n'avaient été présentés à la CSST, avant le début des travaux d'excavation.

Dans son jugement émis en avril, à la suite de son enquête menée à l'automne 1986, le coroner Pierre Trahan exprimait le souhait qu'employeurs et ouvriers soient désormais plus sensibilisés et informés sur les précautions à prendre lors de travaux d'excavation. Me Trahan avait entendu 18 témoins pendant son enquête visant à connaître les causes et les circonstances de la mort de M. René Drouin.

Drouin et Parent doit verser \$10,000 pour avoir fraudé l'État

Le juge René Crochetière a condamné la compagnie Drouin et Parent Construction Inc., de Beauport, à payer des amendes totalisant \$10,000 pour avoir fraudé le gouvernement du Québec, ainsi que les municipalités de Beauport et de Saint-Augustin, par l'entremise du programme Corvée-habitation, pour des montants atteignant \$40,500, au cours de l'année 1984.

par Gérard OUELLET

À la suite d'une longue enquête, l'escouade des crimes économiques de la Sûreté du Québec avait déposé 29 chefs d'accusation au greffe de la cour des sessions de la paix, cette année, à la mi-juillet. Peu après, la compagnie Drouin et Parent avouait sa culpabilité à trois de ces chefs d'accusation.

Rappelons que le 25 octobre 1985, la SQ avait obtenu un mandat pour effectuer une perquisition aux bureaux de l'entreprise. Les enquêteurs prétendaient que la compagnie fournissait de faux documents permettant à ses clients d'être admissibles aux subventions prévues au programme Corvée-habitation, conçu pour relancer la construction à une époque difficile.

Les règlements municipaux stipulaient que pour avoir droit à une subvention, la valeur de la cons-

truction ne devait pas dépasser une certaine somme. Dans certains cas, l'entrepreneur concerné a déclaré des montants inférieurs au coût réel de l'investissement pour permettre à ses clients de bénéficier du programme.

La SQ avait été informée de la situation à la suite d'une plainte qui fut corroborée par un ex-employé de la compagnie.

L'automne dernier, LE SOLEIL avait d'ailleurs fait état de l'existence de cette situation et de l'enquête de la SQ, à partir de certains exemples de maisons de Beauport dont la valeur dépassait largement \$60,000, soit le coût maximum admissible, fixé par la municipalité, depuis la mise en vigueur du programme Corvée-habitation, en septembre 1982.

Lors de la séance du conseil municipal, cette semaine, le chef de l'opposition, Me Jean-Paul Michaud, a demandé au maire Jacques Langlois s'il avait l'intention, éventuellement, d'entamer des poursuites judiciaires pour récupérer les sommes qui lui avaient été soustraites. M. Langlois a répondu que la question allait être étudiée par le directeur du contentieux de la ville, Me Jean-Charles Lord, comme il l'avait d'ailleurs laissé entendre, l'automne dernier, en présence de deux journalistes du SOLEIL et du directeur général de la ville, M. André Letendre.

Accusés de la CSN en liberté Le juge Bienvenue reporte sa décision

Arsène Henry et Gérard Thériault sont toujours en liberté, en attendant que le juge Jean Bienvenue rende sa décision sur la requête de la Couronne qui conteste la remise en liberté sous cautionnement des deux syndicalistes de la CSN.

par Louise LEMIEUX

La deuxième journée d'audition s'est poursuivie, toujours sous le coup d'une ordonnance de non-publication. Depuis le début des procédures judiciaires dans cette affaire des quatre conseillers syndicaux accusés de complot et d'attentat à la bombe contre des établissements hôteliers appartenant à Raymond Malenfant, les avocats de la défense demandent une telle ordonnance.

Le juge a promis de rendre un jugement écrit, mais il n'a pas précisé quand il le ferait.

Arsène Henry et Gérard Thériault ont attendu derrière les barreaux la tenue de leur enquête préliminaire. Sitôt cette procédure terminée, le juge Maurice Langlois a accédé à la demande de leurs avocats, Me Jacques Laroche et Claude Melançon, et les a remis en liberté.

Un seul des quatre conseillers syndicaux est toujours détenu. Il s'agit de Guy Boisvert dont la date du procès devant jury sera fixée le 4 novembre.

Le quatrième syndicaliste accusé de l'attentat contre l'hôtel Universel de Chicoutimi appartenant à Raymond Malenfant, est lui aussi en liberté en attendant la suite de son enquête préliminaire, prévue pour aujourd'hui.



M. Arsène HENRY



M. Gérard THÉRIAULT



Richard et Francine Chalifour n'osent pas réprimander leur fils, hier après-midi. Après une nuit d'inquiétude, M. Chalifour, caporal dans les Forces armées régulières, admettait que l'escapade de Christian avait été l'occasion, pour lui, de mettre en pratique les notions de survie en forêt apprises lorsqu'il était louveteau.

Il a pu contempler les arbres à son goût Adolescent retrouvé après 18 heures de recherches

Christian Chalifour se reposait, bien au chaud devant un feu de foyer, mardi soir, pendant que sa mère, à quelques kilomètres de là, s'époumonnait dans un mégaphone, à lui dire de ne pas bouger. Pas moins de 200 militaires marchaient en pleine brousse, épaule à épaule, pour le retrouver. L'adolescent de 12 ans était porté disparu depuis 16h30, par les moniteurs de son terrain de jeux, eux qui le cherchaient depuis 13h30.

par Régys CARON

Après avoir marché une dizaine de kilomètres en forêt, il devait aboutir dans un chalet situé le long d'une piste de ski de fond, sur la réserve forestière de Duchesnay. À l'intérieur l'attendaient un foyer, du bois de chauffage, une pile de vieux journaux et une civière de patrouille. De quoi passer la nuit en toute quiétude. D'autant plus qu'au loin, le bruit de l'hélicoptère Kiowa, mo-

bilisé par les Forces armées canadiennes pour les recherches, lui fit réaliser qu'il ne resterait pas seul bien longtemps.

Au petit matin, Christian Chalifour est sorti de son repère. Vers 7h10, l'un des deux hélicoptères devait l'apercevoir sur une petite route, non loin d'une clairière, à une douzaine de kilomètres de l'endroit où il avait été vu pour la dernière fois, lundi. Aux premières lueurs du jour, les effectifs mobilisés pour les recherches avaient été augmentés à 650 militaires.

Rencontré, hier, dans un camp de louveteaux dirigé par son père, à la base militaire de Valcartier, Christian Chalifour a bien voulu raconter le seul moment d'angoisse ressentie au cours de cette randonnée : « J'ai crié lorsque je me suis retrouvé calé jusqu'à la ceinture, dans un marais. J'ai pu me libérer en m'agrippant aux branchages ».

Christian Chalifour participait à une randonnée en forêt au

lac à l'île, lundi après-midi, lorsqu'il a décidé de sortir du sentier en compagnie d'un copain pour aller « voir les arbres ». Après que son comparse eut décidé de lui fausser compagnie, l'adolescent devait poursuivre son excursion en solitaire. « J'ai marché pendant six heures. Ma boussole était déréglée », racontait Christian, hier, ajoutant qu'il avait pu mettre en pratique les rudiments appris pendant les trois années et demie passées chez les louveteaux.

Les responsables du groupe, dont faisait partie le jeune Chalifour, ont cherché pendant trois bonnes heures, avant de le porter officiellement disparu, vers 16h30, mardi. Les recherches se sont poursuivies pendant toute la nuit. Un chien pisteur, fourni par la Sûreté du Québec, fut emmené sur les lieux. L'adolescent, retrouvé à quelques kilomètres au sud-ouest du lac Saint-Joseph, a avoué avoir surtout ressenti la



Présentement en liberté, Raynald Tardif, membre du personnel de la CSN, attend toujours la reprise de son enquête préliminaire relativement à l'attentat contre l'hôtel Universel de Chicoutimi.

Comité mixte sur l'entente constitutionnelle de 1987

Un accord discriminatoire, selon les Inuit

♦ OTTAWA (PC) - L'Accord constitutionnel de 1987 est discriminatoire à l'endroit des Inuit.

textes de Marie TISON

L'entente ne discrimine pas seulement sur la base de l'origine ethnique, mais aussi sur une base géographique, a soutenu hier, M. Zebede Nungak, coprésident du Comité inuit sur les affaires nationales, au cours du deuxième jour

des audiences du comité mixte des Communes et du Sénat sur l'Accord constitutionnel de 1987.

En reconnaissant l'existence de Canadiens d'expression française et de Canadiens d'expression anglaise, l'entente crée une catégorie de citoyens de deuxième classe, les autochtones, a soutenu M. Nungak.

L'accord devrait reconnaître comme caractéristique fondamentale du Canada, en plus de la dualité linguistique, l'existence d'une po-

pulation autochtone, a-t-il affirmé.

« Le tissu de la fédération canadienne sera menacé si l'Acte constitutionnel de 1987 est construit sur de la discrimination ethnique », a indiqué le Comité inuit sur les affaires nationales dans son mémoire.

Territoires

L'accord fait également de la discrimination à l'égard des citoyens qui ne vivent pas dans une province, mais dans un territoire, a soutenu M. Nungak.

Les représentants des citoyens des provinces peuvent participer aux négociations constitutionnelles, et en vertu de l'accord, pourront proposer des candidats au Sénat, à la Cour suprême, et même opposer un veto à la création de nouvelles provinces, a soutenu M. Nungak.

La population du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ne sera pas même consultée, s'est-il indi-

gné, réclamant une réparation de cette négligence.

Le Comité inuit sur les affaires nationales a surtout demandé à ce que la question des droits des autochtones soit à l'ordre du jour de la prochaine ronde de négociations constitutionnelles.

Il a violemment dénoncé le fait que l'accord constitutionnel inscrive officiellement à l'ordre du jour des prochaines négociations la réforme du Sénat et la question des pêcheries, mais passe totalement sous silence la question du droit des autochtones à l'autodétermination.

En vertu de l'entente, « tout autre question dont il est convenu » pourra être abordée lors de ces rondes.

Faire du bruit

M. Nungak a soutenu que ce type de formulation permettrait à deux ou trois provinces d'empêcher la mise à l'ordre du jour de la question des autochtones si elles « faisaient assez de bruit ».

L'autre coprésident du comité inuit, M. John Amagoalik, a déclaré qu'il était prêt à appuyer l'accord si

seulement la question des autochtones étaient expressément inscrite à cet ordre du jour.

« D'ici 12 mois, s'il n'y a rien de changé, on pourra assister à une protestation de la part des autochtones », a-t-il menacé, sans vouloir élaborer sur la forme que pourrait prendre cette protestation.

M. Nungak s'est dit insulté de voir que les provinces avaient eu peur du concept d'autodétermination autochtone, mais qu'elles n'avaient pas paniqué devant le concept de Québec comme société distincte.

Il a ajouté que des gouvernements autochtones autonomes, et notamment une province inuit dans les Territoires du Nord-Ouest, seraient une bonne chose pour le Canada, ne serait-ce que pour protéger la souveraineté canadienne dans l'Arctique.

Quant au Québec, il pourrait être tenté de donner préséance aux mesures destinées à promouvoir sa spécificité sur les droits des autochtones, a dit craindre le Comité inuit sur les affaires nationales. ●

Si l'accord du lac Meech est adopté tel quel

Les francophones disparaîtraient du Canada anglais d'ici l'an 2050

♦ OTTAWA (PC) - Les francophones disparaîtront du Canada anglais d'ici l'année 2050 si l'Accord constitutionnel de 1987 est adopté tel quel.

C'est ce qu'a soutenu hier, le président de la Fédération des francophones hors Québec, M. Yvon Fontaine, au cours du deuxième jour d'audiences du comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat sur l'Accord constitutionnel de 1987.

M. Fontaine a déploré le fait que l'accord n'oblige pas les provinces et le Parlement à promouvoir la dualité linguistique du pays.

Les législatures provinciales et le Parlement auront pour rôle de protéger cette dualité, ce qui, au mieux, ne fera que sauvegarder le statu quo, a-t-il soutenu.

Il s'est montré peu optimiste quant aux chances de voir une autre ronde de négociations constitutionnelles porter sur les questions linguistiques.

« Si nous sommes optimistes, nous pouvons peut-être croire qu'une telle ronde aura lieu en l'an 2050, mais ce n'est pas ce que nous cherchons, a déclaré M. Fontaine. En 2050, nous n'existerons plus, si on nous donne un accord constitutionnel comme celui du 3 juin 1987 ».

Les plus récentes données statistiques sur la langue maternelle ont indiqué une baisse du nombre de francophones au pays.

« Cette fragilité oblige des garanties constitutionnelles qui soient fortes et qui engagent à des obligations positives », a soutenu M. Fontaine. Selon lui, la garantie de protection incluse dans l'accord n'est pas suffisante.

Il est bien spécifié dans l'entente que cette garantie ne peut créer des droits linguistiques additionnels qui seraient imposés aux législa-

tures provinciales et au Parlement fédéral, a-t-il expliqué.

« En d'autres mots, cela réduit le rôle des provinces et du fédéral à un simple voeu politique et ne crée aucune obligation additionnelle », a déploré le président de la Fédération des francophones hors Québec.

Portée restrictive

M. Fontaine a ajouté que le texte de l'Accord constitutionnel de 1987, signé le 3 juin, avait une portée encore plus restrictive que l'Accord du lac Meech du 30 avril.

Au lieu de reconnaître des communautés de langue minoritaire, comme le faisait l'Accord du lac Meech, l'accord signé le 3 juin traite de personnes de langue française ou anglaise, une terminologie qui comporte un danger, a soutenu M. Fontaine.

Il est vital de tenir compte des besoins collectifs des communautés, et pas seulement des droits individuels, a-t-il expliqué.

Les tribunaux, qui ont jusqu'ici interprété de façon étroite les droits linguistiques contenus dans la Charte canadienne des droits et libertés, pourraient ne pas reconnaître les infrastructures et les institutions des communautés francophones hors du Québec, a-t-il lancé.

Les francophones de l'extérieur du Québec ont d'autant besoin de garanties constitutionnelles fortes qu'ils ne peuvent pas compter sur une « propension naturelle des instances politiques à s'engager envers ce qui nous revient de droit », a soutenu M. Fontaine.

Il a donné comme exemples la mésaventure du député Léo Piquette, qui a été sommé de s'excuser parce qu'il avait posé une question en français à la législature de l'Alberta, et le chef du Parti conservateur ontarien Larry Grossman, qui s'est élevé contre le bilinguisme of-



Le Soleil, Gilles Frichette

M. Fontaine a déploré le fait que l'accord n'oblige pas Ottawa et les provinces à promouvoir la dualité linguistique du pays.

ficiel dans sa province.

La modification demandée par la Fédération des francophones hors Québec n'affecterait en rien les acquis du Québec inscrits dans l'Accord constitutionnel de 1987, a affirmé M. Fontaine.

La présentation passionnée du président de la fédération à eu l'heur de plaire à un bon nombre de membres du comité mixte, qui ont applaudi M. Fontaine au terme de la période de 60 minutes qui lui était consacrée. ●

Gordon Robertson vient refroidir les espoirs de la fédération des francophones

♦ Comparissant en après-midi, hier, devant le comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat sur l'Accord constitutionnel de 1987, un ancien conseiller constitutionnel, M. Gordon Robertson, est venu jeter un peu d'eau froide sur les espoirs de la Fédération des francophones hors Québec.

« C'est une question de réalisme, a-t-il déclaré aux membres du comité. J'ai l'impression que quelques provinces ne veulent pas avoir pour rôle la promotion de la dualité linguistique. C'est ce qu'on a tenté de faire, mais elles ont refusé ».

M. Robertson s'est déclaré en faveur de l'accord constitutionnel, parce qu'il répond aux objectifs fixés, qu'il n'aura pas d'effets adverses sur la Constitution canadienne et qu'il serait difficile d'arriver à un meilleur arrangement.

Un autre expert en matière constitutionnelle, M. Wayne MacKay, professeur à l'Université de Dalhousie, a cependant présenté un point de vue totalement opposé, hier, aux mêmes audiences.

Il a soutenu que le concept de société distincte pourrait avoir une influence négative sur les droits des Anglo-Québécois, que l'accord affaiblissait trop le pouvoir central, laissait trop de latitudes aux tribunaux dans son interprétation et risquait d'affecter le droit des femmes à l'égalité.

Pour sa part, le président con-



M. Gordon ROBERTSON

servateur du comité a déclaré que l'accord du lac Meech pourrait devoir être amendé afin d'assurer aux femmes et aux groupes minoritaires que leur droit à l'égalité n'est pas menacé.

« Politiquement, ça me semble être le genre de chose qui pourra obtenir l'appui de tous les premiers ministres, y compris M. Bourassa », a soutenu le député David Daubney, lors d'une interview au terme de la deuxième journée de séances du comité mixte.

Les audiences se poursuivent ce matin, et au cours des quatre prochaines semaines. Les 12 membres du comité mixte devront faire rapport au Parlement au plus tard le 14 septembre. ●

EN PREMIER
pour
des fourrures
de qualité

Rendez-vous chez nous pour admirer nos fourrures fabuleuses, leur qualité supérieure, les prix généreux et les modèles uniques! Nous venons de recevoir une collection de manteaux offerts à des prix incroyablement bas. Entre nous, ne méritez-vous pas une fourrure H.R.?



Manteau de castor
à poils longs
2 995 \$!

Manteau de
chat sauvage
3 995 \$!

Manteau de vison,
peaux mâles
5 995 \$!

Manteau de vison,
peaux femelles
7 995 \$!

HOLT RENFREW

Vieux Québec, 692-3680 • Ouvert jeudis et vendredis jusqu'à 21h. Dimanches 12h à 17h.

Dans le cadre des fêtes du 250e anniversaire...

La Beauce accueille le gouverneur général

♦ **SAINTE-MARIE** - « Il y a quelque chose qui n'appartient qu'aux citoyens de la Beauce : c'est la force, la persévérance, la créativité et l'esprit d'entreprise dont témoigne ce qu'on a édifié. Cela se voit dans tous les domaines : agriculture, industrie, éducation, etc. », a exprimé, hier, Mme Jeanne Sauvé devant un parterre d'une centaine de dignitaires, rassemblés à l'hôtel de ville de Sainte-Marie pour saluer la première visite en Beauce de Mme le gouverneur général.

par Johanne ROY

Un peu avant 10h, une effervescence inhabituelle animait les couloirs de l'hôtel de ville. Le maire de Sainte-Marie, M. Pierre-Maurice Vachon, faisait les cent pas, impatient d'accueillir cette illustre visiteuse, venue faire connaissance avec ce coin de pays.

En coulisses, on affirmait que Mme Sauvé effectuait cette visite en Beauce à l'invitation de M. Marcel Dutil, président de Canam-Manac. M. Maurice Sauvé et Mme le gouverneur général devaient, par ailleurs, prendre part à un souper privé en compagnie de M. et Mme Dutil.

L'attente heureuse se lisait sur les visages des maires des municipalités de la région, des industriels beaucerons, des députés Jean Audet, au provincial, et Gilles Bernier, au fédéral, de même que des membres de l'organisation des Fêtes du 250e, lesquels avaient été conviés à serrer la main de Mme Sauvé.

À 10h exactement, la limousine du gouverneur général se gara devant l'hôtel de ville, sous les regards des badauds. Accompagnée de son mari, Mme Sauvé a été accueillie par une haie d'honneur composée d'enfants de l'OTJ de Sainte-Marie.

Mme le gouverneur général aurait formulé le souhait que ce soit des enfants qui l'accueillent. Elle s'est d'ailleurs arrêtée, au passage, pour échanger quelques mots avec des enfants de cette haie peu banale.

L'un d'entre eux devait lui remettre une fleur jaune vif qui ve-

nait jeter une touche lumineuse sur son tailleur couleur crème.

Après le discours de bienvenue du maire Vachon, Mme Sauvé a prononcé une brève allocution au cours de laquelle elle a rendu hommage aux habitants de la Beauce.

« On n'a rien négligé pour que se développe dans une harmonieuse émulation un coin de pays qui peut à juste titre s'enorgueillir de ses accomplissements », a notamment affirmé Mme Sauvé.

Mme le gouverneur général a, par la suite, signé le livre d'or de la municipalité et accepté avec déférence les cadeaux présentés par le maire Vachon : deux volumes de l'abbé Honorius Provost, célèbre archiviste et ancien résident de Sainte-Marie, et une assiette en céramique arborant les armoiries de Sainte-Marie.

Le séjour de Mme Sauvé dans la Beauce devait se poursuivre à l'usine Culinar de Sainte-Marie, en compagnie du maire Vachon et de quelques dignitaires.

Le directeur de la recherche et du développement chez Culinar, M. Marius Paquin, a guidé la visiteuse à travers les différentes étapes de la production. Mme Sauvé a exprimé son intérêt pour l'usine, mais a toutefois décliné l'invitation de goûter à l'un des 2 millions de petits gâteaux produits chaque jour.

Sans doute titillé par les effluves sucrés qui se dégageaient abondamment de l'usine, M. Sauvé s'est pour sa part laissé tenter par une demi-lune à la vanille, débordant à souhait de crème pâtissière.

Plusieurs des quelque 400 employés affectés à la production s'étaient massés pour mieux voir au passage Mme Sauvé, demeurant toutefois à une distance respectueuse.

Mme Sauvé s'est ensuite rendue à Saint-Georges où la Chambre de commerce de l'endroit l'avait conviée à un dîner auquel assistaient le maire Busque, de Saint-Georges-Ouest, et le maire Gilbert, de Saint-Georges.

Une visite était prévue également à l'usine Canam-Manac de Saint-Gédéon, alors qu'un souper privé devait compléter le séjour de Mme Sauvé dans la Beauce.



De passage dans la Beauce, hier, Mme Jeanne Sauvé a été accueillie, à l'hôtel de ville de Sainte-Marie, par une haie d'honneur composée d'enfants de l'OTJ. Derrière Mme Sauvé, son époux, M. Maurice Sauvé.

Le Soleil, Raymond Lavoy

NOUS AVONS DE TOUT DANS L'AMEUBLEMENT DE BUREAU USAGÉ OU NEUF

Marchandise provenant du Mouvement Desjardins

VENEZ VOIR NOS AUBAINES

GILBERT BOLDUC
8-B, route Trans-Canada, Lévis G6V 4Z2
bur.: 837-9811 / rés.: 837-9840

RTE TRANS-CANADA ROND-POINT
ANCIEN SYNDICAT DU BIEN TAPIS AMEUBLEMENT
8-B SIMON TANGUY
RTE KENNEDY

ACHETEZ MAINTENANT et ÉPARGNEZ

Portes et fenêtres
BOIS ET VINYLE OU ALUMINIUM ULTRA ROBUSTE ÉTÉ-HIVER FINI EMAIL CUIT DE COULEUR

Revalorisez votre maison en remplaçant vos vieilles fenêtres et portes tout en économisant l'énergie.

LABRA-DOOR
Synonyme de qualité

VOTRE SPÉCIALISTE EN RÉNOVATION

FEN-POR-A ESTIMATION GRATUITE
Le plus renommé dans le domaine des portes et fenêtres

Le soir: 842-2500 / 682-5466 (face à la gare du Palais)

381, rue St-Paul, Québec

Nous réparons tout genre de portes et fenêtres ou presque

les DUOMNIBUS

Apéro, Cinzano
● Bar à salades ● Bar à soupes ● Châteaubriand bouquetière
● Bar à desserts ● Bouillotte de Prince Noir (blanc ou rouge)
Digestif: Prunelle de Bourgogne ou Grand Marier

59⁹⁹ pour 2 personnes

L'OMNIBUS RESTAURANT

RÉSERVATIONS 658-4303

2800, boul. Laurier, Sainte-Foy, Qué.

MAINTENANT OUVERT

Mme-France Belzile, Jean-Pierre Morin et Daniel Paulin vous invitent à venir profiter de nos

SPÉCIAUX D'OUVERTURE
Cette semaine
25% à 35%
de rabais sur les

stores verticaux et horizontaux, dans des marques réputées telles:

Levelor, Draco, Premo, Flexalum, Revello et Storatex.

Service à domicile

Centre de Décoration **MERCUÈS**
914, 1re Avenue, Québec - 648-8198

10% à 50% SUR MEUBLES EN MAGASIN

VENTE ESTIVALE

Classique Huppé 20%

MEUBLES Jacques Gaulin

2158, boul. Charest ouest Ste-Foy (Québec) - 681-8106

NE MANQUEZ PAS LES BATEAUX

■ SAMUEL DE CHAMPLAIN navette entre Québec et Ste-Pétronille, Île d'Orléans

■ Spécial Passeport V.I.P. donnant accès au TOURNEMENT Club Med 50.00 \$ seulement

SAMUEL DE CHAMPLAIN
départ: quai Chouinard, Québec et quai Ste-Pétronille, Île d'Orléans

M/V Louis Jolliet
départ du quai Chouinard

■ M/V Louis Jolliet croisières, 3 départs par jour

692-1159

TOURNEMENT Club Med
départ du quai Chouinard

FAITS DIVERS



Les véhicules transportant de l'équipement aratoire, ou encore les poids lourds, ne peuvent s'engager rapidement sur la route 279. Un véhicule qui surgit en haut de la montée à 100 km/h dispose de peu de temps pour freiner. On prétend que l'arrêt obligatoire, placé près de quatre autres panneaux de signalisation, peu créer une confusion chez les automobilistes. Quoiqu'il advienne, des feux clignotants seront en place aujourd'hui ou demain.

L'intersection dangereuse de Saint-Charles de Bellechasse dotée d'un feu clignotant

Un accident survenu dimanche à l'angle des routes 279 et 218, à Saint-Charles de Bellechasse, vient de provoquer l'adoption de mesures préventives par le ministère des Transports. Depuis hier, des travailleurs de la Voirie s'affairent à l'installation d'un feu clignotant jaune, afin d'inciter les automobilistes circulant sur la route 279, à ralentir lorsqu'ils approchent de l'intersection avec la route 218.

par Régys CARON

Mais les citoyens de la région demandent plus. En raison de la fréquence et de la gravité des accidents qui surviennent à cet endroit, ils demandent rien de moins que le nivellement de la montée située sur la route 279, juste avant d'arriver au croisement de la route 218. « J'ai déjà failli m'y faire tuer, il y a trois ans, confie le maire de Saint-Charles paroisse, M. Charles-Eugène Blanchet. Un camion-remorque avait omis de faire son arrêt et m'était rentré dedans. À chaque fois que je m'arrête à cet endroit, je crains pour ma vie et je ne suis pas seul à avoir peur. »

De l'aveu même d'un patrouilleur de la Sûreté du Québec, ce croisement à angle droit présente un risque élevé d'accident, en raison

d'une dénivellation située à proximité, du côté sud. Les automobiles circulant en direction nord surgissent en haut de la pente, souvent à des vitesses dépassant les 100 km/h, alors que celles circulant sur la route 218 traversent, sans toujours s'être arrêtées. Le temps pour freiner est très court.

À telle enseigne que la SQ a demandé, par lettre, au chef de district de Saint-Charles (ministère des Transports), d'y améliorer la signalisation. À cette requête, se sont ajoutées celles de la MRC de Bellechasse et des municipalités de Saint-Charles paroisse et Saint-Charles village. « Au mois de novembre 1986, on demandait la pose de feux clignotants, expliquait, hier, M. Charles-Eugène Blanchet. Maintenant on demande davantage, il faut niveler la côte, pour améliorer le champ de vision sur les deux voies. »

Puis en décembre 1986, le ministère des Transports déplaçait l'arrêt obligatoire de la route 279 à la route 218, la première étant beaucoup plus fréquentée. Un panneau indiquant le changement de signalisation, placé près des quatre coins pendant les mois qui ont suivi, a permis d'éviter bien des accidents, opine le maire Blanchet.

Début avril, le ministère des Transports enlève le placard indi-

quant que l'arrêt obligatoire est maintenant placé sur la route 218. Le 17 avril, un accident faisait deux blessés à cette intersection. Quatre autres y sont survenus depuis. Une personne est morte le 2 août. Il s'agit de Mme Marie-Marthe Brochu, âgée de 70 ans. Au total, 16 personnes y ont été blessées, dont une est restée paraplégique.

« Ça a pris un mort pour réveiller les fonctionnaires du ministère des Transports », déplore le maire Blanchet. Une pétition de 1,296 noms repose sur les bureaux du district de Saint-Charles, de même que chez la députée libérale de Bellechasse, Mme Louise Bégin. Les signataires demandent deux choses : la pose de feux de circulation sur les deux voies ainsi que le nivellement de la côte située à proximité de l'intersection. « Nous voulons au moins une réponse favorable, admet M. Blanchet, puis qu'ils réduisent la vitesse de 90 à 70 km/h à la hauteur de la route 218. »

Au dire de la députée Bégin, le ministère des Transports reçoit présentement de fortes pressions pour débloquer les fonds nécessaires, estimés à \$100,000, pour aplanir la montée. « Ça pourrait se faire avant l'hiver », de confier Mme Bégin, lors d'une conversation téléphonique, hier. »

Sentence minimale de 10 ans de prison Denis Lortie obtient le droit d'interjeter appel

L'avocat de Denis Lortie, Me Jacques Larochelle, a obtenu, hier, la permission d'en appeler de la sentence de 10 ans d'emprisonnement imposée à son client à la suite de son plaidoyer de culpabilité à trois accusations de meurtres non prémédités.

par Louise LEMIEUX

Le 8 mai 1984, Denis Lortie, alors caporal dans les Forces armées canadiennes, entré, armé au poing, à l'Assemblée nationale. Il a tué trois hommes sur son passage et en a blessé neuf autres.

Deux jurés l'ont trouvé coupable de meurtre prémédité au cours d'un procès de sept semaines en janvier 1985. Les avocats de Lortie ont porté le verdict en appel et la cour d'appel a ordonné un nouveau procès.

Le second procès se tient deux ans plus tard, en février 1987. Cette fois, l'accusé Lortie reconnaît sa culpabilité, mais à des accusations réduites de meurtre sans préméditation. Le juge Gaston Desjardins lui impose la sentence minimale : l'emprisonnement à vie avec la possibilité de demander une libération conditionnelle dans 10 ans. Dans les faits, Denis Lortie pourra demander cette libération dans sept ans puisqu'il est derrière les barreaux depuis déjà trois ans.

Puisque Denis Lortie a obtenu la sentence minimale, pourquoi en appeler de cette sentence? a-t-on demandé à Me Jacques Larochelle.

« Si je peux gagner un an ou deux sur la période d'emprisonnement obligatoire de Denis Lortie tant mieux. Mais c'est aussi une

question de principe : quelle est l'essence de la responsabilité criminelle? » répond Me Larochelle.

L'avocat comprend mal que son client soit puni de la même façon que le serait un criminel ayant agi en pleine connaissance de cause. Or ce n'est pas le cas de Lortie qui n'était certes pas dans son état normal lorsqu'il est entré à l'Assemblée nationale, armé jusqu'au dent, soutient Me Larochelle.

Jusqu'en Cour suprême s'il le faut, Me Larochelle voudrait démontrer que la sentence minimale de 10 ans d'emprisonnement dans le cas d'un meurtre non prémédité est un « châtiment injuste et cruel » qui contrevient aux articles 9 et 12 de la Charte canadienne des droits et libertés, surtout lorsque le crime est commis par quelqu'un souffrant d'aliénation mentale.

Contrebande de cigarettes à Caughnawaga : la GRC agit

MONTREAL (d'après PC) - La Gendarmerie royale du Canada a commencé à prendre des mesures pour mettre fin aux expéditions de cigarettes de contrebande sur la réserve indienne des Mohawks, à Caughnawaga, et envisage d'interdire la vente de ce produit illégal à cet endroit, a déclaré, mardi, un porte-parole de la GRC.

La réserve, située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, compte une vingtaine d'endroits où se fait la vente de cigarettes sans taxes, à \$17 la cartouche au lieu des quelque \$23 qu'on paie généralement dans la région de Montréal.

« Nous allons appliquer rigoureusement la loi » pour empêcher la vente de cigarettes sur lesquelles les taxes n'ont pas été payées, a déclaré l'inspecteur Onil Thibeault, chef de la section des douanes et des taxes à la GRC.

Les policiers veulent mettre fin aux expéditions de cigarettes

venant en majeure partie de la réserve mohawk de St. Régis, à cheval sur la frontière canado-américaine, près de Cornwall, en Ontario, a dit M. Thibeault.

Jeudi dernier, a-t-il ajouté, deux résidents de St. Régis ont été arrêtés sous des accusations de possession illégale de 35 caisses de cigarettes américaines et canadiennes. Une caisse contient 50 cartouches.

Il n'y a pas de droits de douanes et de taxes sur les territoires indiens, mais le gouvernement fédéral dit que ces biens non taxés ne peuvent être vendus aux non-Indiens.

Selon l'inspecteur Thibeault, la GRC a décidé d'agir parce que les agents de la paix indiens de la réserve ne font pas respecter les lois canadiennes. Il a aussi rejeté la prétention des Mohawks voulant que la police fédérale n'ait pas de juridiction sur la réserve.

C.-B.: dernière victime de rafting identifiée

ALEXIS CREEK, C.-B. (PC) - La personne qui a perdu la vie dans l'accident de descente de rapides, mardi, dans la rivière Chilko, en Colombie-Britannique, a été identifiée comme étant Rolf Wilhelm Meinhold, de Rothenbach, en Allemagne de l'Ouest.

Rappelons que cet accident survient à peine trois jours après la tragédie similaire de samedi, où cinq Américains ont perdu la vie lorsque le canot pneumatique dans lequel ils avaient pris place a heurté un rocher.

Six personnes ont survécu à l'accident de mardi, qui se serait produit dans la même région que celui de samedi, celle de Lava Canyon, à

55 kilomètres au sud-ouest de la Colombie-Britannique.

Le sergent Ken Williamson, de la GRC, a confirmé que sept personnes avaient pris place à bord du canot pneumatique qui a chaviré dans la rivière Chilko vers midi.

Deux hélicoptères ont participé aux recherches en vue de retrouver les survivants.

Cette tragédie porte à 12 le nombre de personnes mortes cette année en Colombie-Britannique au cours d'excursions de descente de rivière en canot pneumatique.

Un Australien et quatre résidents de la Colombie-Britannique ont péri dans la rivière Elaho, près de Squamish, au nord de Vancouver,

le 1er juillet dernier, après que leur embarcation eut heurté un billot de bois. Une personne avait péri près de Revelstoke, en juin.

L'accident survient au moment où le ministère provincial de l'Environnement et des Parcs de la Colombie-Britannique s'appête à adopter une réglementation plus sévère régissant les excursions de descente de rapides.

Le ministre responsable Ron Kwalikak a cependant précisé que les changements envisagés, exigeant notamment des normes plus sévères pour l'équipement et de meilleurs qualifications pour les guides, ne pourront pas être adoptés avant quelques mois.

CLASSICUS

Great Performances

COMPACT disc
DIGITAL AUDIO

ÉCHANTILLONNAGE CLASSIQUE NUMÉRIQUE

CBS
DIGITAL SAMPLER

CBS-RECORDS
MASTERWORKS

11.99

CHACUN

VOUS DEVEZ PRÉSENTER CETTE ANNONCE POUR OBTENIR UN DISQUE AU LASER AU PRIX ANNONCÉ.

CHACUN DE PACHUBER

ACHELBEETS CANON
ARQUE FAVORITE
OPUS 100
BERNSTEIN
NEW YORK PHILHARMONIC

CHACHOVYAT

TRIGACKER SUIT
VAN LAKE SUIT
BERNSTEIN
NEW YORK PHILHARMONIC

MOZART SIML

OP. 41 JUPITER
IMPROMPTU
SZELL
CLEVELAND ORCHESTRA

BOLERO

MAZEL
ROBERTO

CHACHOVYAT

CHAIKOVSKY
1812
VERTU
BERNSTEIN
NEW YORK PHILHARMONIC

CHACHOVYAT

INCERTO DE ARABIANE
KRAM PAM IN GENTLEMAN
JOHN WILLIAMS
NEW YORK PHILHARMONIC

CHACHOVYAT

MOONLIGHT
TRISTE & AFFECTION
SERKIN

LES COUPONS DE REMISE SERONT HONORÉS

Offre en vigueur jusqu'à samedi le 8 août 1987.

DISPONIBLE À PLACE STE-FOY CLASSICUS

DEPUIS LE TEMPS QUE VOUS Y SONGEZ VOILÀ L'OCCASION D'EN ESSAYER UN "LIT D'EAU"

ACHETEZ MAINTENANT ET NE PAYEZ QUE DANS 5 MOIS* SANS INTÉRÊT

EN SPÉCIAL

Ensemble de mélamine, de format Queen, dans un choix de 5 couleurs.

449\$

Prix incroyable de

L'offre expire le 29 août 1987

LA GALERIE DU LIT D'EAU

987, route de l'Église, Sainte-Foy (près de l'intersection de Quatre-Bourgeois) 651-5603

4500, boul. Henri-Bourassa Charlesbourg 628-4500

L'ÉTÉVASION

ca m'intéresse!

Québec

Une mystérieuse aventure à Place-Royale
Marie-Eve, Simon et leur oncle détective vivent à Place-Royale une aventure fantastique en ressuscitant le passé de ce célèbre lieu historique.
Ministère des Affaires culturelles
1987, 28 pages
É.C.Q. 23352-9
6,95 \$
Également disponible en anglais: Discovering a Mystery at Place-Royale
É.C.Q. 23353-3

Arbres, arbustes, arbrisseaux du Québec
Comment les identifier en toutes saisons. Cette version de la Clef d'identification des arbres, arbustes et arbrisseaux du Québec constitue une véritable encyclopédie de poche pour le botaniste amateur et pour tous les amateurs de la nature.
Ministère de l'Énergie et des Ressources
1984, 138 pages
É.C.Q. 21006-2
3,95 \$

Atour des îles du Saint-Laurent
Un itinéraire des contrées saisissantes qui vous fera connaître l'immensité du Saint-Laurent et de ses îles, autant par la voie navigable que terrestre.
Ministère des Affaires culturelles
1984, 26 pages
É.C.Q. 21309-0
4,95 \$
Version anglaise: Visiting the Islands of the Saint Lawrence
É.C.Q. 21308-2
4,95 \$

En vente dans nos librairies, chez nos concessionnaires, par commande postale et chez votre libraire habituel.

Les Publications du Québec
C.P. 1005
Québec (Québec)
G1K 7B5

Vente et information:
(418) 643-5150
(Sans frais) 1-800-463-2100

Repêchée du St-Laurent ...4 ans plus tard!

♦ Une femme rapportée disparue au printemps 1983 a été repêchée, hier après-midi, près du quai de la gare maritime Champlain, à Québec.

par Lucien LATULIPPE

Le Dr Serge Turmel, coroner investigateur de Québec, a précisé au SOLEIL que le corps en état squelettique avait été trouvé dans une automobile que les plongeurs de la Sûreté du Québec ont repérée au cours de fouilles de routine.

C'est après avoir fait tirer le vé-

hicule hors de l'eau par une dépanneuse que les policiers de la SQ ont eu la surprise d'apercevoir le corps de la femme qui portait encore des vêtements. Ils ont aussitôt prévenu le coroner et la police du port.

Ce corps policier fédéral mentionné que l'escouade sous-marine de la SQ profite d'une diminution dans ses activités, en été surtout, pour effectuer des plongées près des quais ou, à chaque fois, elle retrouve des autos ou autres objets qui sont lancés à l'eau pour s'en débarrasser. Ces fouilles font aussi

partie de l'entraînement des plongeurs.

L'automobile d'hier a été repêchée au quai 102, soit à l'est de la gare maritime. Le cadavre de la femme dont l'identité n'a pas été révélée a été transporté à l'Institut médico-légal pour fin d'autopsie. La Sûreté du Québec a ouvert une enquête pour tenter de déterminer dans quelles circonstances la tragédie a pu survenir, il y a quatre ans.

Les hommes-grenouilles de la SQ ont déjà repéré huit automobiles près des quais situés à l'embouchure de la rivière Saint-Charles. ♦



La Sûreté du Québec a identifié les deux évadés comme étant Guy Bélanger, âgé de 21 ans, et Mario Auger, âgé de 18 ans.

Accusés de fraudes de près de \$9 millions

Pour la 3e fois, 17 professionnels de l'immobilier doivent comparaître

♦ MONTREAL (PC) - Pour la troisième fois, soit après deux arrêts des procédures, le ministère public accuse 17 professionnels de l'immobilier de nombreuses fraudes qui totalisent quelque \$9 millions.

Treize des 17 professionnels ont dû comparaître en cour supérieure,

le 30 juin dernier. Ils devront tous revenir devant le tribunal, le 1er septembre, pour connaître la date du nouveau procès.

Ils sont tous accusés de dix comptes pour fraude. Chacun répond en outre à un nombre varié d'accusations de fraude.

Il s'agit de Pierre Joly, 37 ans, 95 fraudes; Serge Joly, 34 ans, aussi de Montréal, 56 fraudes; Robert Lavigne, 39 ans, de Châteauguay, 200 fraudes; Michel Juneau, 42 ans, de Boisbriand, 45 fraudes; Gilbert Wassser, 46 ans, de Verdun, 128 fraudes; Jacques Côté, 78 ans, de Brockville, Ont., 176 fraudes; Guy Blouin, 37 ans, de Laval, 32 fraudes; Gérard Deslongchamps, 36 ans, de Bro-sard, 58 fraudes.

De Montréal, enfin, sont accusés Marie-France Pisani, 30 ans et Bernard Ratté, 29 ans, 30 fraudes chacun; André Dufresne, 36 ans, 164 fraudes; Pierre Côté, 38 ans, et Claude Laberge, 59 ans, 42 et 72 fraudes respectivement.

La Couronne reproche aux inculpés d'avoir frustré dix institutions financières en soufflant la valeur de 164 propriétés de la région

de Montréal afin d'obtenir des hypothèques avantageuses.

Les accusés agissent dans l'immobilier à titre d'évaluateurs, de préposés aux hypothèques, de courtiers, d'hommes d'affaires; MM. Dufresne et Laberge sont des notaires et M. Blouin est avocat.

Les 17 personnes avaient été inculpées une première fois en mars 1986.

Contrairement aux 13 accusés mentionnés, les Gilles Foley, 35 ans, Jean Parent, 31 ans) et Denis Deslauriers, 35 ans, avaient réclamé, comme l'anglophone Murray Bockus, 38 ans, ex-employé de la Banque de Commerce, d'avoir des procès séparés, prévus aussi pour l'automne.

On ignore pourquoi la Couronne avait fait volte-face subitement en cours de procès. Toujours est-il qu'elle a le droit, dans les 12 mois suivants, de porter de nouveau ses accusations.

Dès le commencement du nouveau procès, les avocats des accusés présenteront une requête préliminaire pour stopper le tout à cause d'un abus de procédures. ♦

Deux prisonniers s'évadent du centre de détention de Québec

♦ Deux prisonniers du centre de détention de Québec se sont évadés, vers 21h, hier, et ils étaient toujours au large en fin de soirée

en dépit du ratissage effectué dans les alentours.

La Sûreté du Québec les identifie comme étant Guy Bélanger, âgé

de 21 ans, et Mario Auger, âgé de 18 ans. Tous deux sont de Montmagny.

par Lucien LATULIPPE

Les deux détenus se sont évadés par une fenêtre de l'atelier de menuiserie du bloc G 1 à sécurité minimale. Selon la SQ, ils se seraient échappés entre 20h45 et 21h. Il était 21h10 lorsque l'alerte a été lancée aux corps policiers de l'agglomération de Québec.

Guy Bélanger mesure 1m80 (cinq pieds et 10 pouces) et il pèse 82 kilos (180 livres) et il a les yeux verts. Son copain d'évasion mesure 1m93 (six pieds et trois pouces) et il pèse 70 kilos (155 livres).

Condamné pour vol qualifié, Bélanger serait considéré comme dangereux. Aucune information n'a été fournie sur Auger.

Les deux évadés portaient un jean et un gilet bleu, possiblement avec du jaune. La SQ croit qu'ils se sont éloignés à pied. Du moins aucune description de véhicule n'a été fournie aux policiers. ♦

Michel Lambert apte à faire face à la justice

♦ Trouvé apte à faire face à la justice, Michel Lambert, de Newport, en Gaspésie, a été accusé de meurtre au palais de justice de Percé et son enquête préliminaire a été fixée au 4 septembre. Il est détenu en attendant la suite des procédures judiciaires.

par Lucien LATULIPPE

Le prévenu âgé de 22 ans est soupçonné d'avoir tué à coups de couteau Sophie Cormier, âgée de 19 ans, qui demeurait aussi à Newport et dont il avait fait la connaissance depuis environ une semaine. La dé-

nonciation de meurtre a été autorisée par Me Mario Pelletier, procureur de la Couronne à Percé.

L'accusé qui est originaire de Grande-Rivière travaillait depuis quelque temps à Newport où il avait loué un chalet. C'est là que le meurtre s'est déroulé le 30 juin.

L'autopsie a révélé que la victime avait été atteinte d'une vingtaine de coups de couteau et qu'elle avait succombé à une hémorragie massive. Lors de la comparution de l'accusé qui a tenté de se suicider le 1er juillet, la Cour avait ordonné qu'il subisse un examen psychiatrique de 30 jours. ♦

Libérée sous condition

♦ Accusée de tentative de meurtre, Nathalie Moreau, de la réserve indienne de Betsiamites, sur la Côte-Nord, a pu recouvrer sa liberté provisoire, hier, en attendant son enquête préliminaire qui a été fixée au 11 septembre. A la requête de Me Reynold Tremblay, procureur de la Couronne à Baie-Comeau, le juge Denys Dionne lui a par contre imposé plusieurs conditions.

par Lucien LATULIPPE

Âgée de 21 ans, la prévenue aurait blessé de plusieurs coups de couteau Normand Bacon, âgé de 29 ans, avec qui elle vivait. Le drame s'est déroulé au domicile du couple vers 3h15 de la nuit, mardi, et il semble qu'une dispute en soit le mobile.

La Sûreté du Québec à Baie-Comeau mène l'enquête et elle laisse entendre que M. Bacon, bien que gravement blessé, avait de bonnes chances de s'en tirer. ♦

Cet été
on
arrose
en douceur...

AQTE

COURS DE SERVICE au BAR
avec certificat
de l'ÉCOLE des MAÎTRES
au CHÂTEAU FRONTENAC
COURS de CONNAISSANCES des VINS
Permis culture personnelle 74951 min. Éducation du Québec
692-0310

PAYSAGISTE
PÉPINIÉRISTE
Estimation gratuite
planivert INC.
833-3323

ACHETONS OR
Landry-Jacot
MAIL CENTRE-VILLE

ÉTUDES d'ANGLAIS
au VERMONT
Programme INTENSIF dans un milieu anglophone et international.
Divers niveaux de cours et laboratoire.
Les cours INTENSIFS d'ANGLAIS sont donnés à l'année.
Les cours se donnent à des dates convenables.
ST. MICHAEL'S
• offre des cours d'ANGLAIS depuis 1954 dans une ambiance universitaire et coéducationnelle.
• aussi études pour le bac et maîtrise.
Ecrivez à:
CENTER FOR INTERNATIONAL PROGRAMS
ST. MICHAEL'S COLLEGE
WINOOSKI, VERMONT 05404



Notre vente d'automne n'est que le début d'une saison fourrure spectaculaire. Vison. Renard Norvégien. Castor. Une superbe collection de modèles luxueux. Des fourrures dignes de vous. Pour vous réchauffer corps et âme cet hiver.

Ça commence!

à partir de
Castor 'ong poil 1 995\$
Renard norvégien 1 995\$
Vison peaux allongées 3 295\$

Prémont INC.

125, rue St-Joseph est - 524-3541

LES MEILLEURS SPÉCIALISTES



Un des lauréats du concours de musique de Québec au Festival des jeunes.

1988 aura son Festival des jeunes de Québec

Le Festival des jeunes de Québec sera de retour l'an prochain. Voilà la promesse que les organisateurs de cet événement ont faite, hier, après avoir dressé un bilan positif du dernier week-end de jeune manifestation artistique.

par Louis LONGPRE

Pas moins de 400 jeunes artistes ont défilé, vendredi, samedi et dimanche, sur les scènes des jardins de l'hôtel de ville et de l'Institut canadien. Ils ont été applaudis par quelque 25,000 spectateurs, selon les estimations de M. Jacques Carrier, président du festival. Il s'agit donc, selon lui, d'une

réussite. Seule ombre au tableau: le gouvernement fédéral, qui avait pourtant été généreux l'année dernière, a diminué de près des deux tiers sa contribution, qui atteignait \$14,000. Pour la présentation 1987 du festival, on avait demandé une somme de \$20,000 au ministère des Communications, qui a été refusée. On a donc dû se contenter de \$5,873, montant octroyé par le biais du programme Défi 87, qui a permis la création de trois emplois d'été.

« Le \$20,000 nous aurait été utile pour assumer les frais courants, tels le loyer et le téléphone, et nous aurait aidé à rendre le séjour des jeunes artistes à Québec plus agréable », de dire celui qui trouve inacceptable qu'à cause d'Ottawa, il

ait fallu réviser à la baisse les prévisions budgétaires du festival.

« La ville de Québec nous a fourni des services qui, une fois monnayés, valent \$10,000; le gouvernement provincial y est allé d'une aide directe de près de \$70,000; l'entreprise privée a donné \$15,000. Ce qu'a fait Ottawa est donc bien peu pour un gouvernement qui se donne une image d'implication en faveur des jeunes », estime M. Carrier.

« On ne prend pas de bière, on ne fume pas de pot. Tout ce qu'on veut, c'est montrer du beau, donner des outils aux jeunes afin qu'ils puissent exprimer leurs talents. », poursuit le président du FJO, qui mentionne qu'il a expédié un télégramme au bureau du premier ministre Mulroney afin d'activer les choses. « La demande de subvention a été présentée en bonne et due forme, et dans les délais requis. Tout ce qu'on a trouvé à nous répondre, c'est qu'on n'avait pas d'argent. »

M. Carrier ne comprend pas le refus du fédéral de s'impliquer plus avant dans le FJO, alors même qu'il a atteint tous ses objectifs. Non seulement a-t-il présenté de grands noms tout au long du week-end — le trio François Bourassa, le groupe Top Sonart et le jeune prodige du violon Stefan Milenkovic en étaient quelques-uns —, mais il a aidé des jeunes débutants à se familiariser avec le contact d'un public, à parfaire leur performance.

Ce cinquième Festival des jeunes de Québec aura donc été, pour ses participants, un pont entre la réalité de l'école et celle de la scène. Comme le déclare M. Carrier, « Si les jeunes ne peuvent pas exprimer leur potentiel aujourd'hui, ça va faire une belle gang de constipés quand ils seront rendus à 30 ans! »

Circulaire raciste Provigo s'est excusé

♦ MONTREAL (PC) - La plus importante chaîne d'alimentation du Québec s'est excusée, hier, auprès de la communauté noire pour avoir publié une caricature raciste dans la circulaire Provigo, distribuée à près de deux millions d'exemplaires dans la région de Montréal, les Cantons de l'Est et les Laurentides.

La caricature contestée dépeint une femme noire à l'allure provocante tenant un melon dans la main gauche, pendant qu'elle caresse de la main droite le crâne d'un Blanc chauve, en déclarant: « J'adore les melons ».

Mme Ilma Lynton-Holt, directrice exécutive du Centre communautaire noir de Montréal, a déclaré qu'après avoir reçu plus de 200 plaintes, elle a demandé des excuses de la société Provigo, qui s'est excusée.

Mme Lynton-Holt a nié que ce soit la faire une montagne d'un rien. La caricature, a-t-elle expliqué, évoque des images de prostitution et rappelle la relation maître-esclave. « On nourrissait les cochons et les esclaves aux melons... Ce qui s'est passé c'est qu'on a renforcé un stéréotype auprès de l'opinion publique. »

Le vice-président aux communications de Provigo, M. André Sicotte, a déclaré que la compagnie n'avait « pas de mauvaise intention ». « Nous regrettons l'incident et nous comprenons leur réaction. »

Il a ajouté que Provigo publierait ses excuses dans La Circulaire, la publication hebdomadaire où est parue la caricature controversée. ♦

Sakharov ira à Winnipeg

♦ WINNIPEG (AFP) - Le dissident soviétique Andreï Sakharov a accepté l'invitation de la Fondation de l'hôpital général de Saint-Boniface à Winnipeg, qui entend lui remettre son prix humanitaire.

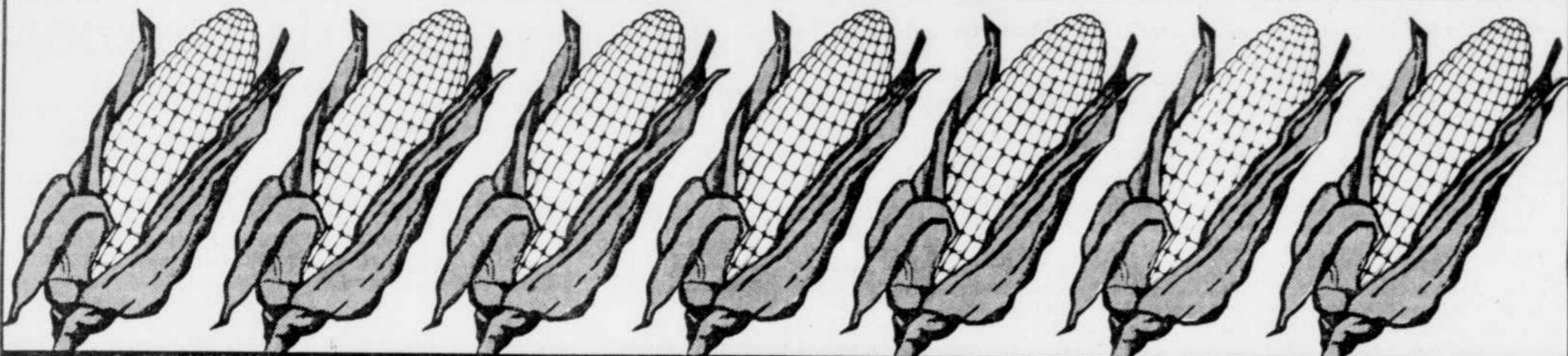
Dans une lettre transmise, hier à l'ambassade du Canada à Moscou, Andreï Sakharov, prix Nobel de la paix en 1975, a indiqué qu'il se rendra à Winnipeg si les autorités soviétiques lui donnent l'autorisation de quitter son pays, a précisé le président de cette fondation, M. Campbell McLean.

« Nous devrions savoir d'ici un mois si cette permission lui est donnée, mais nous avons bon espoir de le voir venir en octobre », a-t-il ajouté.

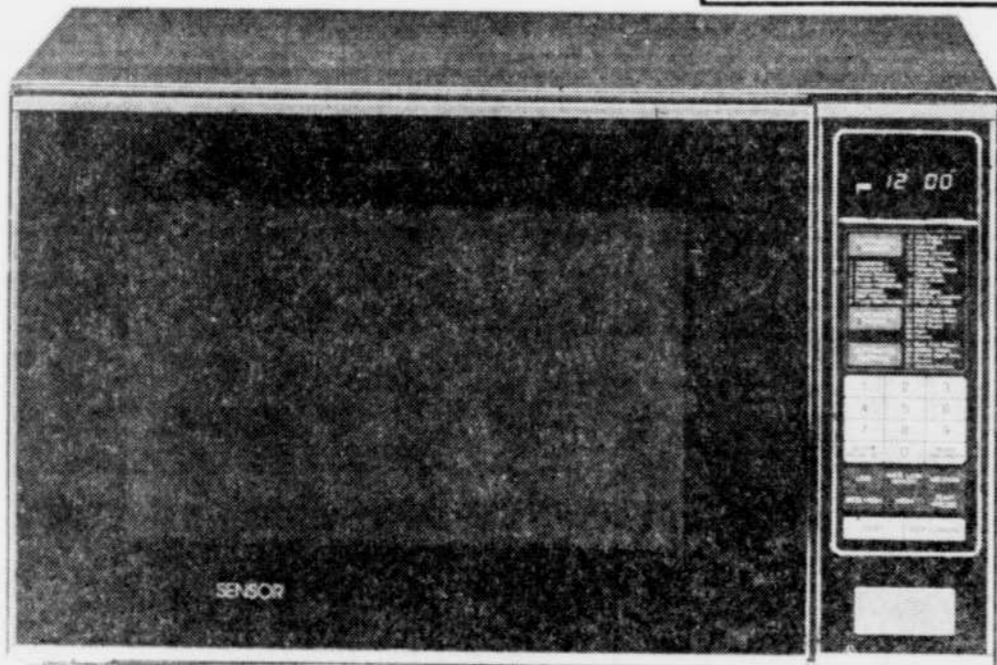
Le physicien soviétique n'a pas quitté l'Union soviétique depuis qu'il a été autorisé en décembre dernier à regagner Moscou après sept ans passés à Gorki, son lieu d'exil intérieur.

La Fondation de l'hôpital Saint-Boniface, qui a déjà récompensé mère Teresa et le Dr Christian Barnard, n'accorde son prix qu'à condition que le lauréat puisse le recevoir en main propre. ♦

LA VENTE ÉPLUCHETTE



UNE TRADITION



four à micro-ondes Admiral

rég. 599.95

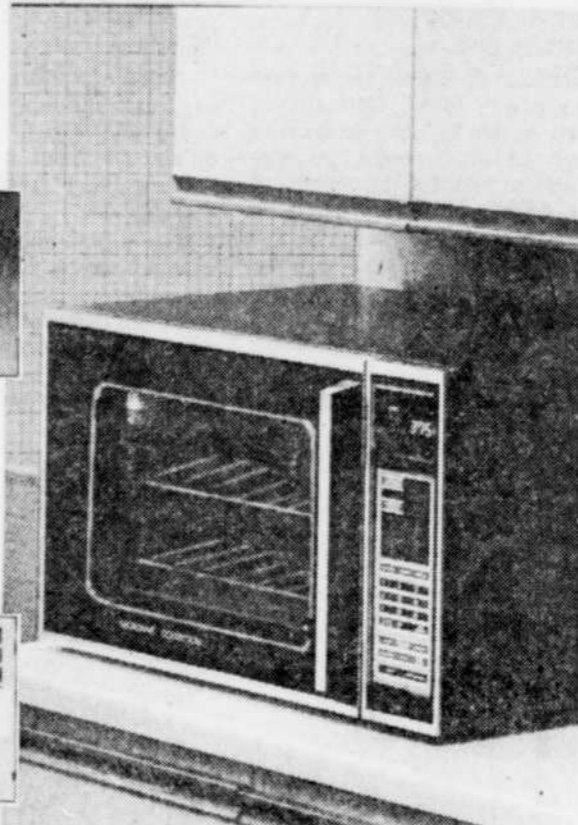
519⁹⁵

Electronique - capacité de 0.9 pi3 - Système de cuisson uniforme avec répartiteur d'ondes - Puissance de sortie de 600 watts - Compte-minutes électronique - 5 niveaux de puissance - sonde thermique - décongélation automatique - sonde thermique automatique - 3 étapes de cuisson - touche d'interruption - horloge - minuterie



L'égalisateur...

un disque rotatif qui distribue uniformément les micro-ondes vers le haut, le bas et les côtés de tout type de nourriture.



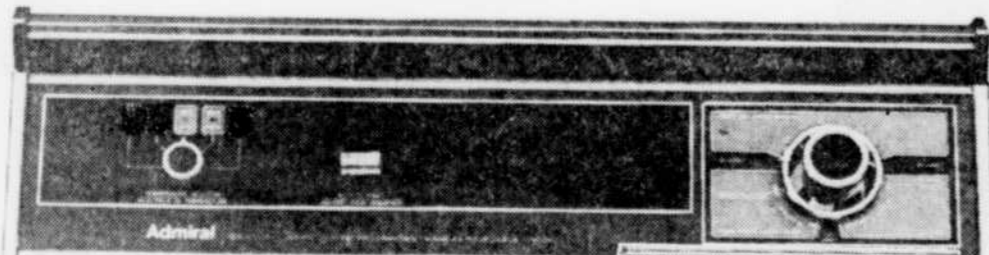
four AMR 97130 Admiral

à micro-ondes et à convection

rég. 999.95

899⁹⁵

avec senseur automatique • assurant des résultats excellents en tout temps: il élimine l'incertitude en déterminant automatiquement le niveau de puissance qui convient à la cuisson de l'aliment. Il "sent" quand votre plat est prêt et arrête automatiquement le four • 700 watts, 5 niveaux de puissance dont l'un pour la décongélation.

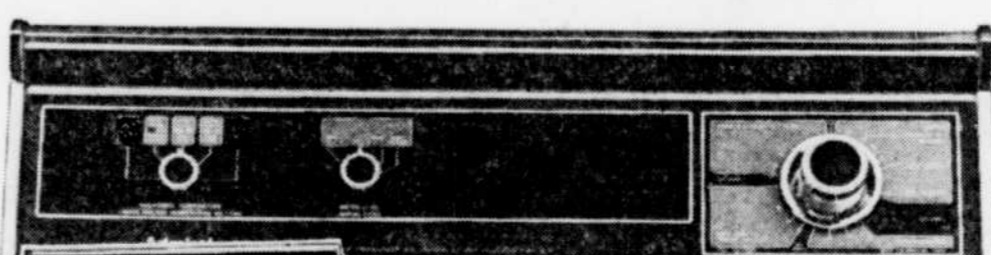


sécheuse Admiral

Une valeur assurée vous offrant 3 cycles minutes: normal, apprêt permanent et air, ainsi que 2 sélections de température. Cette sécheuse Admiral vous emballera par les résultats!

rég. 439.95

369⁹⁵



laveuse Admiral

Une lessiveuse commode et fiable offrant: 3 cycles, normal, apprêt permanent et tricot/délicat, 3 réglages pour le lavage et le rinçage, 3 sélections pour le niveau d'eau et un filtre à charge d'entretien facile.

rég. 689.95

579⁹⁵

*Financement disponible sur place (Sujet à l'approbation du département du crédit)

Gratuit

- Service de décoration intérieure au magasin et à domicile.
- Cours de cuisson sur four micro-ondes.
- Mise de côté jusqu'à 12 mois.
- Livraison partout en province.

DecoMeuble

Cartes de crédit acceptées



100, rue Chabot (pres des Halles Fleur de Lys) 683-3471
430, rue St-Sacrement 681-4124
Carrefour Charlesbourg 8500, boul. Henri-Bourassa 627-3073

Préparation d'un code national pour établir des normes de sécurité Ottawa s'intéresse aux piscines des Canadiens

♦ MONTREAL (PC) — Le gouvernement fédéral songe à imposer des normes de sécurité aux propriétaires de piscines privées du pays.

Un comité formé d'une vingtaine de membres venant des dix provinces canadiennes, dont les travaux sont coordonnés par Mme Elia Siikanen, fonctionnaire du ministère fédéral de la Consommation et des Corporations, a été mandaté par le gouvernement fédéral pour éta-

blir des normes de sécurité sur ces piscines privées.

Actuellement, la sécurité touchant les piscines résidentielles relève exclusivement des municipalités et, de l'une à l'autre, les règlements peuvent facilement varier. Exemple, la hauteur minimum d'une clôture autour de la piscine n'est pas la même, selon qu'on habite telle ville ou telle municipalité.

Ainsi, le comité national, se réunissant à intervalles réguliers de

puis plusieurs mois, a pour objectif de suggérer au gouvernement fédéral un code national, s'appliquant uniformément au Canada, de façon à réduire les noyades et accidents de tous genres autour des piscines privées.

« Le code devrait être en vigueur en 1989 », estime Gaétan Helms, président des Produits Montjoie et un des membres du comité consultatif mis sur pied par Ottawa.

M. Helms a laissé savoir que les

14-15-16 août, se tiendra à Beloeil une session d'information, en collaboration avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, à l'intention des propriétaires et utilisateurs de piscines résidentielles.

Mme Janick Vanderbeken, coordonnatrice pour le Québec du programme de sécurité aquatique de la Croix-Rouge, fournira alors des explications sur la prévention des accidents et sur les premiers soins à prodiguer en cas d'accidents, en ef-

fectuant notamment diverses démonstrations concernant les techniques de réanimation.

Pendant, M. Helms a observé que les manufacturiers et distributeurs canadiens de piscines seront éventuellement obligés de fournir à leur clientèle des informations écrites et du matériel servant à prévenir les accidents, comme des bouées de sauvetage, des perches et autres objets destinés à venir en aide aux utilisateurs de piscines.

On compte, au Québec seulement, 800.000 piscines dans la cour arrière des résidences et « il est

temps, affirme M. Helms, que l'on pense à réduire le taux d'accidents reliés à cette activité estivale ».

Celui-ci ajoute qu'un propriétaire de piscine sur trois néglige de se conformer à la réglementation municipale existante ou encore s'y conformer sans en aviser toutefois l'administration municipale.

« Le code national, qu'on est en voie d'élaborer, pourra ainsi mieux guider les citoyens et, surtout, les mettre à l'abri davantage contre de fâcheux accidents », conclut M. Helms. ●

Un règlement sur l'utilisation des trimotos entrera en vigueur à l'automne

♦ MONTREAL (PC) — Le Québec réglementera la conduite et l'utilisation, hors des voies publiques ordinaires, des véhicules tout-terrain tels les trimotos, les quadrimotos et les bolides de motocross. Le règlement devrait être adopté d'ici un mois par le conseil des ministres pour entrer en vigueur d'ici l'automne.

Un porte-parole du bureau du ministre des Transports du Québec, M. Marc-Yvan Côté, a précisé que le règlement, devant être intégré au Code de la sécurité routière, régira tous les véhicules de promenade, à deux roues ou davantage, conçus pour circuler en dehors des voies publiques ordinaires et dont la masse nette ne dépasse pas 450 kg.

En fait, ce règlement veut aussi établir les normes de sécurité de ces engins afin de protéger les conducteurs. Le cas échéant, les fabricants seront appelés à modifier leurs designs.

14 ans
Cette réglementation fixera à 14



Le règlement sur l'utilisation des véhicules tout-terrain établira des normes de sécurité afin de protéger les conducteurs.

ans la limite minimale d'âge des conducteurs. Elle obligera les utilisateurs à porter certaines pièces d'équipement : des casques, des gants et des protecteurs aux coudes, notamment. Elle touchera également l'aspect particulier de la sécurité aux approches des voies

publiques : les modes d'accès à ces voies seront déterminés. Éventuellement, les conducteurs seront appelés à détenir un permis.

Rappelons que, depuis l'automne dernier, ces véhicules doivent obligatoirement être immatriculés.

Cette réglementation fait l'objet d'études, depuis déjà un certain temps, dans plusieurs ministères et organismes gouvernementaux : Transports, Loisir et Régie de l'assurance automobile du Québec.

M. Normand admet que la mise en application d'une telle réglementation pourra parfois être difficile. Mais il espère que, tout comme pour la motoneige, une auto-réglementation se fera par le biais des clubs.

« On ne pourra pas faire la police dans la cour des particuliers, a admis M. Normand, mais il faudra que les parents contribuent davantage à l'éducation de leurs enfants en cette matière. Ils devront limiter l'accès des enfants à ces engins et, au besoin, leur faire prendre conscience de leurs responsabilités. »

Pourquoi une réglementation plutôt qu'un projet de loi? M. Normand explique qu'une réglementation offre plus de souplesse et permet d'accélérer le processus de mise en application. ●



La Collection

8 GRANDES ASSIETTES CREUSES (222 mm) POUR SEULEMENT 199*

avec 1 plein de carburant (min. 25 L) chaque assiette.



Enfin, les voici, les grandes assiettes creuses tout-usage que vous attendiez pour ajouter à votre Collection Shell. Utilisez-les pour servir soupes, pâtes, ragoûts, desserts... Un format pratique dont vous ne pourrez plus vous passer.

Huit assiettes creuses en poterie, faites à la main et décorées des mêmes célèbres scènes de chez nous.

Ces assiettes exclusives à Shell bien que de fabrication artisanale, sont conçues pour la vie active... Hop, au "micro-ondes"! Hop, au lave-vaisselle!

Venez les prendre sans tarder aux stations Shell participantes (au Québec et dans les Maritimes seulement).

* Taxe prov. en sus.

OUI!
Les tasses, les ensembles bol et assiette et les assiettes à dîner de la Collection Shell sont toujours disponibles.



Ça bouge avec Shell

DÉCOUVREZ LE VRAI VIN D'ALLEMAGNE



UNE BOUTEILLE BLEUE TRANSLUCIDE

UN VIN BLANC

UN NOM QUI PEUT VOUS FAIRE GAGNER?

UN NOM QUI PEUT VOUS FAIRE GAGNER:

Grand Prix: Un voyage en Allemagne	Prix secondaires: Un des 100 ensembles cabaret/4 verres
--	---

En collaboration avec **TOURS CHANTECLERC** la qualité à tous prix.

Pour participer:

- Épelez correctement le nom du vin sur le coupon ci-joint et envoyez-le dûment rempli, à l'adresse indiquée.

Durée du concours:

- du 26 juillet au 17 sept. 1987
- Tirage: le 18 sept. 1987
- Pour plus de détails, soyez à l'écoute de:

CFR-FM 128
LE SOLEIL

Valeur totale des prix: 6 000\$

DÉCOUVREZ LE VRAI VIN D'ALLEMAGNE
Case Postale 69, Succursale "A", Longueuil, Québec J4H 3W2.

Nom du participant: _____ Age: _____
Adresse: _____ Code postal: _____
Téléphone: _____
Nom du marchand: _____
Adresse: _____

RÉPONSE: AÜFK _ _ _ L _ _ _ I _ _ _

(Épeltation du nom du vin)
Règlement officiel disponible chez tous les marchands participants.

Inondations dans les régions de Montréal et de la Beauce

Les victimes indemnisées d'ici six mois

♦(PC) - Les victimes d'inondations des régions de Montréal et de la Beauce pourront être indemnisées à l'intérieur des prochains six mois.

par Marilyne GARNEAU

Cette nouvelle politique, qui s'appliquera dorénavant à tous les cas d'inondations, fait suite à l'adoption, hier, par le conseil des ministres d'un décret concernant la politique d'aide financière en matière d'inondations.

En conférence de presse, hier, le ministre responsable de la Protection civile, Gilles Rocheleau, a indiqué que ce délai de six mois représentait un défi de taille pour son gouvernement, étant donné l'ampleur du sinistre survenu dans la région de Montréal le 14 juillet dernier.

Déjà, quelque 21.000 dossiers de citoyens sinistrés sont parvenus à l'État, mais ce nombre pourrait s'élever jusqu'à 40.000, puisque jusqu'ici seules 21 des 31 municipalités touchées ont fait parvenir leurs résolutions au gouvernement par la voie de leurs conseils municipaux.



L'État pourrait verser \$40 millions, selon M. Rocheleau

Dans la Beauce, où de fortes inondations ont eu lieu le 31 mars et le 1er avril derniers, le nombre

des demandes s'élève à 300. Mais les citoyens de la Beauce devront compter six mois de délai à partir du 5 août, jour de l'adoption du décret.

Afin d'activer le processus et de respecter ce délai de six mois, le gouvernement aura recours aux services de firmes d'experts-conseils en sinistres.

« Nous allons demander les services d'autant de firmes qu'il le faut pour nous permettre de régler dans les prochains six mois », a déclaré le ministre Rocheleau.

Selon les dernières évaluations faites par l'ensemble des municipalités de la région de Montréal, la totalité des dommages encourus s'élève à \$229 millions.

Le gouvernement ignore encore pour l'instant combien il devra débours. Hier, le ministre Rocheleau avançait l'hypothétique montant de \$40 millions.

Mais cette hypothèse est basée sur la totalité des dommages encourus. La participation financière du

gouvernement ne se limite qu'aux dommages causés aux biens essentiels.

Ce n'est qu'une fois que les experts-conseils en sinistres auront

procédé à une évaluation que le gouvernement sera en mesure de dire avec exactitude quel montant il lui en coûtera.

En vertu d'une entente fédé-

rale-provinciale, Québec doit rembourser seul les six premiers millions. Tout montant excédentaire est partagé à part égale par les gouvernements fédéral et provincial.

La vente de Quebecair officiellement conclue dans moins d'un mois (Côté)

♦Le ministre des Transports, M. Marc-Yvan Côté, a déclaré, hier, que la transaction qui a fait passer Quebecair entre les mains de Nordair Métro, puis de CP Air, sera officiellement conclue dans moins d'un mois.

par Michel DAVID

Reconnaissant « l'impossibilité de respecter à la lettre le contrat », qui liait les actionnaires Métro, notamment au chapitre des emplois, M. Côté parle « d'alternatives aussi valables que ce qui était dans le contrat », sans toutefois préciser lesquelles.

Le ministre étudie présentement les dernières contre-propositions de CP Air. « On s'échange des lettres là-dessus depuis le mois de juin et on est dans la phase finale, dit-il. On s'est donné encore un mois pour finaliser la transaction et tout porte à croire qu'on n'aura pas besoin du mois ».

Malgré les engagements pris par Nordair Métro, les emplois promis aux anciens employés de Quebecair n'ont jamais été créés. De 921 qu'ils étaient, il y a un an, ils ne sont plus que 522, sans parler des concessions salariales imposées par leur nouveau patron.

Le niveau de sécurité dans les avions de la compagnie inquiète les agents de bord

♦MONTREAL (PC) - Les agents de bord de Quebecair se disent inquiets du niveau de sécurité à bord des avions de la compagnie à cause de la présence de briseurs de grève effectuant leur travail et celui des employés au sol.

Hier, la représentante des 45 agents de bord, Mme Nicole Fugère, a indiqué que ce groupe d'employés pourrait débrayer sans même recourir au droit de grève légale qui leur est déjà acquis.

Dans ce cas, ils exerceraient un droit qui prévoit le refus de travailler dans des circonstances où les normes de sécurité laissent à désirer.

D'ailleurs, une plainte a été portée, hier, à l'attention du ministère fédéral des Transports par une employée de Quebecair.

Celle-ci rapporte que, la semaine dernière, juste avant le départ d'un vol vers Wabush, une porte servant de sortie d'urgence était devenue trop lourde, parce que défectueuse, et que le capitaine avait désigné un agent de sécurité pour l'actionner le cas échéant, à la place de l'agent de bord.

« Cet avion n'aurait pas dû décoller, d'autant plus qu'il était à Montréal et qu'il aurait été facile de réparer la porte », souligne la représentante syndicale.

D'autre part, un incident survenu, vendredi dernier, à l'atterrissage aux îles de la Madeleine est venu ajouter aux craintes des agents de bord.

Les passagers ont reçu l'ordre de se déplacer vers l'avant de l'avion pour permettre au pilote de réussir son atterrissage aux îles de la Madeleine.

Des briseurs de grève engagés pour remplacer les employés au sol de Quebecair auraient mal réparti le poids de la cargaison.

« Notre priorité, c'est la sécurité », mentionne Mme Fugère qui compte plusieurs années d'expérience comme agent de bord.

Invité à commenter la situation, le vice-président de Quebecair, M. Guy Sarrazin, a rappelé que toutes sortes d'incidents mineurs peuvent se produire dans le domaine des transports et qu'on est davantage tenté de les pointer du doigt lors d'un conflit de travail.

Recensement des électeurs du 10 au 13 août dans N.-D.-de-Grâce

♦(PC) - Le recensement des électeurs de la circonscription électorale de Notre-Dame-de-Grâce à Montréal sera effectué entre le 10 et le 13 août, en prévision de l'élection partielle du 14 septembre.

Le directeur général des élections du Québec, Pierre F. Côté, rappelait, hier, que pour exercer leur droit de vote, les électeurs doivent absolument être inscrits sur la liste électorale qui sera confectionnée à partir des données de ce recensement.

Seuls les citoyens canadiens, âgés de 18 ans ou plus le jour du scrutin, domiciliés dans la circonscription de Notre-Dame-de-Grâce le jour de l'émission du décret électoral, soit le 29 juillet, et vivant au Québec depuis au moins un an, pourront être inscrits sur la liste.

PAYEZ EN MARS 1988 SEULEMENT

Achetez une piscine creusée maintenant et payez en mars 1988

- Piscine monocoque en résine
- Renforcée de fibre de verre pour plus de flexibilité et de durabilité
- Sans toile
- Garantie de 20 ans
- Sans dépréciation



SPÉCIAL BAIN TOURBILLON OU SPA

25% à 40%

de réduction sur tous les bains tourbillons

LE CHOIX PISCINES

Montjoie

1200, Saint-Jean-Baptiste, suite 121 (angle boul. Hamel et Henri IV) 871-3866

EPSON® EQUITY I



UNITE DE DISQUE:
Lecteur de disque 360Ko
MONITEUR:
Haute résolution TTL
INTERFACE:
Série/parallèle
MEMOIRE:
RAM: 640Ko
CLAVIER:
Type AT
CABLE INCLUS
MS-DOS/GW-BASIC

GARANTIE 1 AN
PAR EPSON CANADA LTEE
D'un océan à l'autre!

AUX 50 25
PREMIERS
CLIENTS

IDO

3200, Quatre-Bourgeois
(Entre Henry IV et Duplessis)
Tél.: (418) 651-1882
Appel sans frais
1-800-463-5285

PELISSSES



Grâce à nous, votre vieux manteau aura l'air d'un neuf! Très légères, nos pelisses sont également confortables et d'une grande durabilité. Vous pourrez choisir parmi 15 nouvelles teintes, toutes dans de la popeline de haute qualité. Nous avons un vaste choix de modèles 1987, qui seront ajustés sur mesure sans aucuns frais supplémentaires. Voilà un achat que vous ne regretterez pas!

Prémont

125, rue St-Joseph est - 524-3541

Pretoria refuse à Clark de rencontrer Mandela

OTTAWA (PC) - Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures Joe Clark espère pouvoir rencontrer Nelson Mandela, le leader de la lutte contre l'apartheid, dans sa prison d'Afrique du sud, à la mi-août.

Mais l'ambassade de Pretoria à Ottawa a émis, hier, un communiqué disant que M. Clark n'est pas le bienvenu dans ce pays « s'il a l'intention d'utiliser son passage en

Afrique du Sud pour faire la promotion d'idées préconçues ». Le communiqué a été émis au nom de M. R.F. Botha, ministre sud-africain des Affaires extérieures.

M. Peter Marshall, du secrétariat d'Etat aux Affaires extérieures, a indiqué, hier, que M. Clark n'avait pas lu le communiqué et préférait en prendre connaissance avant de faire connaître sa réaction.

Outre l'Afrique du Sud, M. Clark

prévoit visiter la Côte d'Ivoire, la Zambie et le Mozambique, du 10 au 15 août. Il s'agit d'un voyage préparatoire aux Sommets de la francophonie de Québec, en septembre, et du Commonwealth, prévu pour octobre à Vancouver.

Des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures ont souligné que la position du Canada au sujet de l'apartheid n'a pas changé et que M. Clark souhaitait rencon-

trer le ministre Botha, pour lui faire part en personne de l'opposition du Canada au régime raciste de l'apartheid.

Selon ces mêmes fonctionnaires, M. Clark voulait connaître les mesures qu'entend prendre Pretoria pour démanteler le système de ségrégation raciale, pour en informer aux leaders des Etats qu'il rencontrera aux deux sommets.

« M. Clark doit comprendre qu'il

ne peut pas nous dicter notre conduite », poursuit le communiqué. Celui-ci ne dit pas clairement si M. Clark se verra interdire l'entrée du pays. « C'est à lui de décider s'il veut toujours visiter l'Afrique du sud. Il est le bienvenu s'il veut discuter avec nous. Il n'est pas le bienvenu s'il veut monter un spectacle », conclut le communiqué.

M. Clark souhaite aussi avoir des

entretiens avec le révérend Alan Boesak, un autre leader anti-apartheid, et avec des membres de l'organisation illégale ANC - peut-être son président, Oliver Tambo - au cours de son passage en Zambie.

Au Mozambique, durement éprouvé par la famine, le secrétaire d'Etat discutera de la contribution canadienne possible au développement économique du pays. ■



DES RABAIS FOUS...

FOUS...FOUS...FOUS...

CHOIX DIFFÉRENT PAR MAGASIN

SKIS - ADULTES

79⁹⁹

ELAN FAS
TECNO PRO Nova
KNEISSL Elite

PRIX SKI FOLIE

SPALDING Sport TTC ou Swing TTC
TECNO PRO Meteor
ou Esprit ou
Swinglite ou Targa
ELAN FAS 540
KNEISSL Eurostar

99⁹⁹

PRIX SKI FOLIE

SPALDING Squadra Combi
TECNO PRO Falcon ou Miura ou Prestige
HEAD Shadow ou Winner SP ou XTC Hot
ou Fashion / KNEISSL Pro St
ROSSIGNOL GLX ou SCR Super
ELAN 650 ou SCR Elite
FISCHER
Swinglite
ou Sportlite

119⁹⁹

PRIX SKI FOLIE

FISCHER Top Flair
/ ELAN Cruiselite DYNASTAR XM41 ou XM 71
BLIZZARD
SPO 1000
ou SPO 2000

119⁹⁹

PRIX SKI FOLIE

KNEISSL Magic / FISCHER RS Sprint ou RS Super
ROSSIGNOL GLX Super ou E850 / TECNO PRO
World Cup / DYNASTAR Classic ou Supra
ELAN Omni
FISCHER CRP
Carbon ou SC4

149⁹⁹

PRIX SKI FOLIE

BLIZZARD Duomatic ou Olympic Thermo ou
Fame ou Racer / DYNASTAR XM91 ou Starflow
ROSSIGNOL
SM ST
ELAN Omnilite
ou GXT Omni

179⁹⁹

PRIX SKI FOLIE

NOTRE PLUS GRANDE VENTE DE LIQUIDATION DE SKI ALPIN DE L'ANNÉE jusqu'au samedi 15 août

FIXATIONS

LOOK 99 HP ou 99 RS ou XM,
modèle 1986
MARKER M36 (4 pivots)
TYROLIA 290D
SALOMON 547 Promo

69^{\$}

PRIX SKI FOLIE

NORDICA NS775 ou 785
RAICHLER RX 6 Air
SALOMON SX61,
modèle 1986

149⁹⁹

PRIX SKI FOLIE

RAICHLER RX7 ou RE5
ou RX6 GT

159⁹⁹

PRIX SKI FOLIE

NORDICA NR980
RAICHLER RX Hot

199⁹⁹

PRIX SKI FOLIE

BOTTES - ADULTES

CABER Nova
CONICA 250 ou 350

59⁹⁹

PRIX SKI FOLIE

TECNO PRO TPS 590 ou 690
ou Elite 3000
CABER 61
ou Hot ou CR99

89⁹⁹

PRIX SKI FOLIE

NORDICA 515 ou NL315
RAICHLER DX Fiero

99⁹⁹

PRIX SKI FOLIE

SALOMON SX31, modèle 1986
CABER CF375
NORDICA
NS575

129⁹⁹

PRIX SKI FOLIE

BLIZZARD Duo 2000
FISCHER SC4 Super / ROSSIGNOL Saphir
SPALDING Platinum
HEAD Racing
85/86
GT ou GS ou SL
KASTLE FWI

199⁹⁹

PRIX SKI FOLIE

BLIZZARD Thermo SRL ou Trimatic ou Thermo
Combi / DYNASTAR Carbon GS
FISCHER RC4 Performance ou Vacuum SL ou GS
HEAD Radial
Electra ou
Radial
Graphite

239⁹⁹

PRIX SKI FOLIE

SKIS - JUNIORS

DYNASTAR XM21 / FISCHER RC4 Comp
HEAD Hot XTR
ROSSIGNOL GLX
ou Team II ou III
TECNO PRO Husky

79⁹⁹

PRIX SKI FOLIE

Skis au choix selon marque ci-haut
avec fixations
SALOMON
137

109⁹⁹

PRIX SKI FOLIE

JUSQU'À 50% DE RABAIS
Ensembles de ski /
Chandails-Cols roulés
Sélectionnés en magasin
Des noms aussi prestigieux que:
elka Joff etriel ALPINE
et plusieurs autres
Tous les modèles et marques ne sont pas
nécessairement disponibles dans
tous nos magasins.

Des centaines d'articles de ski en vente dans chaque magasin!

sports experts

Les prix sont en vigueur jusqu'à épuisement de la marchandise ou jusqu'à la fermeture samedi, le 15 août 1987.
Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.
Tous les articles, couleurs ou grandeurs ne sont pas nécessairement disponibles dans tous nos magasins.

- QUÉBEC
Galeries de la Capitale
5401, boul. des Galeries
627-0062
- QUÉBEC
Place Fleur de Lys
550, boul. Wilfrid-Hamel
529-6156
- CAP ROUGE
4286, rue Saint-Félix
843-0744
- NEUFCHÂTEL
686, rue Blain
843-0499
- STE-FOY
1077, route de l'Église
653-8751
- ST-RAYMOND
114, avenue St-Jacques
337-2989
- QUÉBEC CENTRE-VILLE
915, rue Saint-Vallier est
694-9213
Stationnement gratuit
- BEAUPORT
Galeries Ste-Anne
1500, d'Estimauville
661-2482
- CHARLESBOURG
Carrefour Charlesbourg
Boul. Henri-Bourassa
626-2157
- LÉVIS
Galeries Chagnon
300, côte du Passage
835-1088
- STE-FOY
Place Laurier
Mail est: 658-6134
Village Normand: 659-4547
- ST-MARC-DES-CARRIÈRES
1339, boul. Dussault
268-8244
- THETFORD MINES
Galeries de Thetford
520, boul. Smith
338-3516

Trainé en justice par Reggie Chartrand

Le Dr Henry Morgentaler tente d'obtenir l'arrêt des procédures

♦ MONTREAL (PC) - Par l'entremise de son avocat, le docteur Henry Morgentaler a tenté, hier, en cour supérieure, d'obtenir l'arrêt des procédures intentées con-



Le Dr Henry Morgentaler

tre lui par le militant de Pro-Vie, Reggie Chartrand, et qui l'obligeraient à se présenter prochainement en cour avec tous les documents relatifs aux avortements faits depuis 1970.

Le procureur de Reggie Chartrand a soutenu que la requête du médecin était prématurée et devrait plutôt être présentée à la fin de la préenquête amorcée, en avril, par le juge Denis Lanctôt et visant à déterminer s'il y avait matière à poursuivre.

«Laissons le juge se faire une idée en permettant la continuation de la préenquête», a fait valoir Me Robert Francis.

Par contre, le représentant du médecin, Me Michel Proulx, a fait valoir à la juge Claire Barrette-Joncas que l'intervention de la cour supérieure était le seul moyen dont il

disposait pour faire cesser les abus de procédures et la conduite outrageante reprochés à Chartrand.

L'avocat de Morgentaler a soutenu que le juge Lanctôt, agissant à titre d'agent de la paix, avait manqué à son devoir en omettant de vérifier la validité de la preuve présentée dans la dénonciation.

Il s'en est pris particulièrement à la partie du texte qui stipule que le Dr Morgentaler a procuré des dizaines, des centaines et des milliers d'avortements et commettant par là une multitude d'actes criminels.

Aux yeux du procureur du médecin, cette plainte n'est pas suffisamment spécifique, vise dans tous les azimuts, est «imprécise, incertaine et vague».

A cela, le procureur de Reggie Chartrand répliqua que les règles du jeu en cours de préenquête doi-

vent demeurer souples.

Me Proulx a, en outre, accusé Chartrand d'avoir volontairement caché au juge Lanctôt que deux des quatre plaintes à l'étude devant lui avaient déjà fait l'objet d'une préenquête et d'une décision négative plus d'une année auparavant.

Finalement, l'avocat de Morgentaler a réclamé l'émission d'une citation pour outrage au tribunal à l'encontre de Chartrand pour avoir distribué dans les corridors du palais de justice des informations sur le déroulement de la préenquête se tenant à huis clos.

Dans sa requête d'hier, Me Proulx a demandé en vain que soit étudiée l'annulation de cette sommation.

La juge décidera du sort de la requête du médecin, le 28 août, en début d'après-midi. ●

«Grève de garde» de résidents et internes

♦ MONTREAL (D'après PC) - Les médecins résidents et internes d'une vingtaine d'hôpitaux affiliés aux universités de Montréal, Sherbrooke et, dans certains cas, McGill, ont fait, hier, une «grève de garde» de 24 heures.

Selon un relevé de l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ), «aucun incident majeur affectant les patients» n'avait été signalé hier, en fin d'après-midi.

«Cette grève s'est déroulée dans le respect des services essentiels», dit M. Jean Gouin, directeur de la Fédération des médecins résidents et internes du Québec.

À la fédération, on ignorait le nombre exact de résidents et internes qui avaient effective-

ment participé à cette manifestation de mécontentement. Certains résidents et internes sont en congé, d'autres sont en vacances ou se sont déclarés malades, d'où la difficulté d'établir un relevé précis.

Les centres hospitaliers ont été touchés de façon très variable. Les «patrons» une fois encore ont assumé la relève.

Les négociations en cours entre les résidents et internes et le gouvernement achoppent principalement sur le nombre d'heures de garde consécutives que doivent effectuer résidents et internes.

D'autres grèves de garde sont prévues dans les régions de Montréal et de Sherbrooke, les 15 et 25 août, et à Québec, les 11 et 21 août. ●

La journée des Découvertes

JUSQU'À
50%
DE RABAIS

SUR UN GRAND CHOIX D'ARTICLES
DEMAIN SEULEMENT

Suivez la piste qui mène aux aubaines sensationnelles de la Journée des Découvertes à la Baie. Les fins chasseurs d'aubaines auront l'œil ouvert sur toutes les bonnes affaires qui s'offriront à eux ce vendredi à la Baie! Vous y trouverez une sélection d'articles pour toute la famille et pour le foyer. Des super rabais de 20% à 50%, prix de liquidation, et quelques réductions supplémentaires. Le choix de modèles, de tailles et de couleurs peut varier selon le magasin. Ça ne dure qu'un seul jour.

**LE VENDREDI
7 AOÛT**

Achats en magasin seulement.

2 POUR 1 FISH 'N CHIPS

Chaque vendredi soir, de 16h30 à 19h30 à la Chaumine, nous vous offrons la meilleure des pêches. Une belle prise pour seulement... **4,25\$**

Dans certains magasins seulement

33% DE RABAIS
sur tous les articles de pique-nique
et de jardin dans notre rayon
d'articles de maison
Articles de maison, rayon 637

25% DE RABAIS
sur toutes les serviettes de plage
Linge de maison, rayon 601

30% DE RABAIS
sur toutes les nappes et
napperons d'été
Linge de maison, rayon 601

DÉCOUVREZ NOS RABAIS- SOLEIL

50% DE RABAIS

Tous les jouets Rock Lords, Maîtres de l'univers, Mask et Secteurs. Le choix varie selon les magasins. Rayon 762. Ord. 3,47 à 29,99.

1,73 à 14,99 ch.

25% DE RABAIS

Un vaste assortiment de jouets d'été comprenant des piscines, bacs à sable, jouets gonflables, pistolets à eau, jeux de plage et jeux d'été. Le choix varie selon les magasins. Rayon 762. Ord. 99¢ à 29,99.

74¢ à 22,49 ch.

10\$ à 70\$ DE RABAIS

Un grand choix de bicyclettes de course et de montagne pour hommes et femmes ainsi que des bicyclettes pour enfants. Le choix varie selon les magasins. Rayon 742. Ord. 69,99 à 299\$ ch.

10\$ à 40\$ DE RABAIS

Toutes les tondeuses électriques. Le choix varie selon les magasins. Rayon 781. Ord. 139,99 à 239,99.

119,99 à 199,99 ch.

C'est **MOINS CHER** que vous pensiez à la Baie



• Galeries de la Capitale et Place Laurier, lun. à mer. de 9 h 30 à 17 h 30; jeu. et ven. de 9 h 30 à 21 h; sam. de 9 h à 17 h.

• Galeries de la Capitale, 627-5922 • Place Laurier (mail sud-ouest), 627-5959.

la **Baie**